

C.R.A.C. N° 96 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Jeudi 20 février 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Dialogue interparlementaire sur le Climat</i>	1
<i>Auditions</i>	2
<i>La précarité énergétique</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Frédéric.....	2
<i>Audition de Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Frédéric, Bierin, Desquesnes, Douette, Mme Nikolic, Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS.....	6
<i>Audition de MM. Van den Bosch et Debloq, Directeur général et Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Debloq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG).....	12
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Frédéric.....	17
<i>La précarité énergétique (Suite)</i>	18
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, MM. Desquesnes, Léonard, Bierin, M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG), M. Debloq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG).....	18
<i>Audition de Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie.....	22

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Frédéric, Douette, Mme Delporte, M. Desquesnes, Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie.....26

Audition de Mmes Mahy et Leclercq, Secrétaire générale et Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP).

Intervenants : M. le Président, Mme Leclercq, Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), Mme Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).....29

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Bierin, Douette, Léonard, Mme Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), Mme Leclercq, Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).....35

Liste des intervenants.....39

Abréviations courantes.....40

Présidence de M. Hermant, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 7 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Dialogue interparlementaire sur le Climat

M. le Président. - Quelques petits points à communiquer. En suite de la réunion qui s'est tenue sur le Dialogue interparlementaire sur le climat hier après-midi, après la séance plénière, voici les termes du mandat qui devront être actés à la Commission de l'énergie.

La première chose c'est que moi-même, Antoine Hermant, Président de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, représenterai la délégation du Parlement de Wallonie lors de la réunion des présidents de délégations participant au dialogue interparlementaire sur le climat.

Le mandat qui sera le mien dans ce cadre est de relayer les décisions de la Conférence des présidents du 14 février, à savoir :

« Le Parlement de Wallonie accueillera une réunion du dialogue interparlementaire sur le climat.

Si le compte rendu d'une réunion du dialogue interparlementaire sur le climat est rédigé par les services de l'assemblée accueillant la réunion, le compte rendu qui sera publié par le Parlement de Wallonie renverra vers celui-ci.

La procédure de travail au sein du Dialogue interparlementaire sur le climat concernant le dépôt de propositions de textes, le dépôt des amendements, et les prises de décisions par consensus afin de permettre l'adoption dans chacune des assemblées parlementaires d'une résolution commune sera négociée par les présidents des délégations, un groupe de travail constitué de membres de la commission étant chargé d'affiner les modalités.

Les réunions du dialogue interparlementaire sur le climat seront présidées par le président de la délégation accueillante.

Le président de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, ou en cas d'absence, un autre membre, représentera la délégation du Parlement de Wallonie lors de la réunion des présidents de délégations.

Le représentant de la délégation devra être dûment mandaté par la commission, ainsi que les décisions de la commission du climat, de l'énergie et de la mobilité, à savoir, plaider pour : une prise de parole par groupe politique pour l'audition prévue de M. Timmermans, le 23 mars 2020, à 11 heures 30 ; le souhait de la délégation d'aborder les thèmes de la gouvernance climatique et de la préparation d'une résolution interparlementaire en vue de la COP 26 ».

J'espère que c'est ce qui était le plus fidèlement rapporté du groupe de travail informel d'hier.

Il serait également souhaitable que soit évoquée la question de la représentation à la COP interparlementaire pour la COP 26.

Je dois d'abord vous demander d'acter ceci.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce qui vient d'être dit ?

Personne. Merci.

L'article 58 du règlement du Parlement de Wallonie prévoit l'installation d'un groupe de travail officiel du Parlement. C'est aussi ce qui a été discuté hier dans ce groupe de travail informel. On vous demande l'accord de créer ce groupe de travail formel, pour préparer ce dialogue interparlementaire.

Tout le monde est-il d'accord ? Très bien. Merci.

La Commission a décidé de constituer un groupe de travail sur le Dialogue interparlementaire sur le Climat.

La Commission a donné mandat à M. Hermant, Président, afin de représenter la délégation du Parlement de Wallonie à la réunion des présidents des délégations participant au Dialogue interparlementaire sur le Climat le 4 mars 2020 à Bruxelles.

AUDITIONS

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la précarité énergétique.

Nous accueillons aujourd'hui en premier lieu Mme Wernerus, Conseillère à la Cellule sociale énergie de la Fédération des CPAS.

Bienvenue à vous et vous cède la parole.

(Réaction d'un intervenant)

Pardon. On me signale que je dois d'abord désigner un rapporteur pour les auditions.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je propose M. Léonard comme rapporteur.

M. le Président. - M. Léonard est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS

M. le Président. - La parole est à Mme Wernerus.

Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS. - Je voulais d'abord vous remercier d'accueillir la Fédération des CPAS et dès lors de tenir compte du point de vue de ses membres puisque la Fédération des CPAS rassemble les 262 CPAS de Wallonie. C'est leur permettre de prendre part à ce débat sur la précarité énergétique pour lequel ils agissent au quotidien.

Je remets quelques éléments de contexte avant d'aborder directement dans les aspects énergie. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un Belge sur cinq se trouve en situation de précarité énergétique. Ce sont des informations qui sont issues du baromètre de la fondation Roi Baudouin. La précarité énergétique de quoi vient-elle ? Je ne vais rien vous apprendre, il y a trois facteurs essentiels : - le coût de la facture ;

- le niveau des revenus ;
- l'état du logement dans lequel les personnes concernées se trouvent.

Par rapport à la facture, les chiffres de la CREG évoquent une augmentation entre 2007 et 2018 de 31 %

à prix constant au niveau de l'électricité et de 2,4 % en gaz. C'est pour le coup de l'énergie.

En ce qui concerne le bâti, là, j'ai des chiffres de 2017, mais peut-être que mes collègues en auront de plus récents. Il s'avère qu'un quart du bâti a été construit avant 1921 et qu'environ 80 % des logements datent d'avant 1991.

Avant de passer un niveau de revenu, un petit point sur la problématique du défaut de paiement et, à l'intérieur de cela, le statut de client protégé. En Wallonie, en 2018, 7 % de la clientèle a été déclarée en défaut de paiement. En gaz, on est presque à 10 %. À l'intérieur de ces chiffres, seuls 19 % de la clientèle concernée par ce défaut de paiement étaient des clients protégés.

J'en viens à la pauvreté et peut-être simplement un constat qui est fait dans les CPAS en ce qui concerne l'énergie, c'est que bien loin des clichés de la personne qui émarge aux revenus d'intégration, les personnes qui se présentent en CPAS pour avoir une aide sur une facture énergie ou une aide par rapport au logement sont aujourd'hui des personnes qui travaillent, des familles monoparentales, des personnes retraitées, des étudiants. C'est tout un nouveau public qui arrive avec cette problématique qui devient centrale.

La pauvreté, je ne vais pas m'étendre, mes collègues le feront, je vais peut-être parler de juste un point. En Wallonie, en 2017, on évaluait aussi à une personne sur cinq qui se trouvait en vivant avec un revenu net équivalent/inférieur ou équivalent au seuil de pauvreté. J'ai mis les montants avec lesquels les ménages doivent vivre au niveau du seuil de pauvreté ou avec le revenu d'intégration ou le salaire minimum. L'on fait rapidement les liens avec la difficulté de joindre les deux bouts mensuellement, bien sûr sans compter sur les imprévus que les personnes rencontrent, notamment dès lors qu'il y a une dette énergie à solder et un plan de paiement à respecter.

Que font les CPAS dans ce paysage ? Ils sont les interlocuteurs locaux de proximité pour toutes les personnes qui se trouvent en difficulté.

Que font les CPAS par rapport à l'énergie ? Je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque élément, mais il faut que vous puissiez vous rendre compte de l'ensemble des démarches qui sont faites à l'intérieur d'un CPAS. Cela va de l'information au conseil, à l'accompagnement dans le choix du fournisseur. C'est assez compliqué pour tout le monde de s'y retrouver dans le simulateur tarifaire, de comprendre son contrat, de comprendre sa facture, de gérer un déménagement, d'analyser sa consommation.

Les CPAS interviennent également pour l'obtention du tarif social. Ils interviennent pour la négociation des plans de paiement et incidemment en Wallonie les plans de paiement raisonnables.

Ils aident à la rédaction des plaintes qui peuvent intervenir directement auprès du fournisseur ou via les médiateurs fédéraux et régionaux. Cela n'a l'air de rien, mais les CPAS me disent régulièrement : « Tu n'imagines pas le temps que cela nous prend de gérer chaque dossier et d'aller pour chaque dossier constituer une plainte ». Cela s'ajoute à la masse de travail, mais c'est un travail qui est fait aussi par les CPAS.

Il y a toutes les questions d'urgence : la prévention des coupures, la réalimentation dès lors que la coupure est intervenue.

Les CPAS sont les intermédiaires entre le client et les autres interlocuteurs : le gestionnaire de réseau, le fournisseur, le médiateur ou les distributeurs dans le cadre de l'accès à l'eau.

Ils aident à l'usage notamment du compteur à budget gaz/électricité. Ils aident aussi à tout ce qui concerne les problèmes de rechargement.

Quand ils peuvent, ils interviennent, c'est une mission importante, dans la guidance sociale énergétique avec le conseil, l'accompagnement à domicile, le check-up du logement et la négociation avec le propriétaire. Vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des personnes concernées sont des locataires de leurs logements.

Les CPAS interviennent pour tout ce qui est l'accès à la prime MEBAR, à l'allocation chauffage, aux interventions via le Fonds gaz-électricité, à la fourniture minimale garantie, à l'aide hivernale, - j'expliquerai tout cela après -, à la gestion et au suivi des commissions locales pour l'énergie, à l'activation des primes et à l'octroi d'aides financières dès lors que l'enquête sociale mène à considérer un état de besoin.

Quels sont les dispositifs à disposition des CPAS pour intervenir ? Il y a des dispositifs fédéraux, tels que le Fonds gaz-électricité qui est, au niveau fédéral, le fond d'accès à l'énergie essentiel. Il y a le fonds Mazout et il y a le tarif social. Au niveau régional, on a les commissions locales pour l'énergie, dont je vais parler tout de suite. On a le statut de client protégé spécifique régional, puisqu'il y a des critères supplémentaires au niveau régional. Ils accèdent également au Fonds social de l'eau, à la prime MEBAR et ils collaborent, quand c'est possible, avec les entités locales qui sont aussi des intervenants très importants dans le paysage wallon. Tous les CPAS n'en disposent pas c'est sur appel à candidatures, mais les CPAS peuvent également utiliser le Plan d'action préventif en matière d'énergie, vous entendrez PAPE. Pour 62 CPAS, ils disposent d'un temps de travail tuteur énergie qui peut faire l'accompagnement à domicile. J'y reviendrai après.

Un petit focus sur le statut de client protégé. Il permet d'accéder au tarif social. La deuxième chose au niveau régional, et pour autant qu'il soit alimenté par le gestionnaire de réseau, le client protégé peut accéder à

d'autres protections qui sont l'aide hivernale en gaz et la fourniture minimale garantie en électricité.

Voilà les catégories fédérales et régionales que vous connaissez sans doute très bien. Une petite attention sur la dernière catégorie fédérale pour le locataire social qui habite dans un logement avec une chaudière collective. Un élargissement a été voté, proposé, mis en place au niveau fédéral qui permet aux logements AIS et aux logements CPAS de donner accès à ce tarif social. Malheureusement, les directives ne sont pas arrivées jusqu'en Wallonie et donc, des acteurs tels que le Fonds du logement qui sont censés les mettre en œuvre n'ont pas encore l'information utile pour donner accès à cette protection.

Un petit focus sur les CLE, Commission locale pour l'Énergie. C'est une mesure qui est destinée aux clients protégés qui sont alimentés par le gestionnaire de réseau. Une CLE est constituée dans chaque commune à l'intérieur du CPAS. Qui s'y trouve ? Un représentant du conseil de l'action sociale, un représentant qui assure la guidance sociale énergétique au sein du CPAS, un représentant du fournisseur social et évidemment la personne elle-même ou son représentant.

Que font les CLE ? Les CLE permettent de réunir ces acteurs avec le client pour analyser la situation du client et essayer d'y trouver une solution. On analyse la perte de statut de client protégé, c'est quand le client n'est plus en ordre d'attestation qui lui permet de le considérer comme client protégé. Le GRD alerte le client et convoque une CLE pour que l'on puisse voir ce qu'il se passe et remédier à la situation. La plupart du temps, les CPAS dans l'intervalle, donc entre le moment où le GRD convoque et où la CLE doit avoir lieu, le CPAS a réglé le problème. Il a réussi à obtenir l'attestation et les choses ont pu rentrer dans l'ordre. Si ce n'est pas le cas, la personne est reçue en CLE pour soit amener son attestation, soit décider de conclure un constat avec un fournisseur commercial classique. La CLE permet de discuter de ces éléments-là.

Il y a la question de la fourniture minimale garantie.

C'est sur le compteur à budget électricité. Cela permet à la personne qui n'arrive plus à charger son compteur électricité à pouvoir disposer d'électricité malgré tout.

Attention, c'est un « cadeau empoisonné » en ce sens qu'effectivement cela permet à la personne de faire une transition entre un moment sans revenus et le jour où les revenus arrivent. Mais c'est une fourniture qui devra être payée, in fine.

Il y a aussi la clé qui statue sur l'aide hivernale. Dès lors que la personne, à l'entame de la période hivernale ou en cours de période hivernale se rend compte qu'elle n'est plus en mesure de charger son compteur à budget à hauteur de ses consommations, si évidemment le gaz est le combustible de chauffage, cela génère pour la

personne qui n'a pas su charger dans le courant de l'année, au moment de l'hiver elle doit charger des grosses sommes d'argent en une fois et donc l'aide hivernale vient à point à ce moment-là et la clé décide alors que la personne charge ces montants, mais 70 % sont pris en charge par le fonds Énergie régional.

Une dernière clé potentielle, mais qui n'a pas eu lieu, je pense, ces dernières années, c'est une clé qui est saisie à la demande du client qui conteste une décision.

Qu'a-t-on en Wallonie ? On va peut-être prendre un peu de hauteur. On a le CPAS. Évidemment, je laisse l'associatif présenter ses propres activités, je ne l'étude pas ici, mais je me centre vraiment sur les CPAS.

On a le CPAS qui est l'acteur local de proximité pour la personne en difficulté.

Il analyse la situation globale de la personne. Dès qu'elle arrive avec une difficulté de paiement pour sa facture, le CPAS ne va pas juste traiter la facture, mais va pouvoir travailler en amont de cette facture sur tous les aspects préventifs et accompagnements et va pouvoir travailler en aval de la facture. Évidemment, une intervention financière, mais elle peut aussi mettre des mesures de prévention en place, à domicile, un accompagnement. On peut orienter la personne vers une médiation de dettes voire un règlement collectif de dettes. Il y a toujours la clé qui est disponible et évidemment le CPAS, dans toute son analyse, peut envisager la situation globale de la personne et souvent faire émerger un problème de revenu global ou d'autres problèmes structurels dans la vie de la personne.

Un petit point sur le compteur à budget puisque cela fait partie de la protection du consommateur en Wallonie.

Un petit rappel. Jamais, les CPAS n'ont pensé que le compteur à budget était un outil de lutte contre la pauvreté ou la précarité énergétique.

Les CPAS pensent et constatent sur le terrain que le compteur à budget, dès lors qu'il n'alimente pas le combustible de chauffage, est un outil qui permet de prévenir l'endettement. C'est un outil aussi qui permet aux ménages de mieux contrôler leur consommation. C'est bête, on reçoit nos factures en kilowattheures, je pense même que pour nous cela reste relativement flou de savoir combien de kilowattheures on a consommés. Sur un compteur à budget, on calcule en euros. Pour les personnes, c'est donc ce qui nous revient des CPAS, c'est plus facile de gérer, de savoir combien d'euros ils ont consommés ce jour-là et combien il en reste.

C'est un premier retour.

Deuxième chose, et là c'est un petit clin d'œil historique, c'est grâce à la présidente de la commission Énergie à la Fédération qui est dans le secteur depuis très très longtemps et qui me disait : « Tu sais, en 1985,

en Wallonie, on avait le limiteur de puissance, qui est le système bruxellois, et en 1985, on avait deux ampères. Dès lors que la personne était en défaut de paiement, elle passait en deux ampères, donc elle avait 44 kilowattheures. On s'est dit que ce n'était quand même pas grand-chose, on est passés à quatre ampères, puis à six ampères et puis on s'est dit quand même, finalement, que la personne elle se retrouve fort limitée dans sa vie de tous les jours parce qu'elle doit choisir entre le micro-ondes et la bouilloire. Dès lors, le compteur à budget, à l'époque, est arrivé un peu comme une solution pour permettre à la personne dès lors qu'elle a les moyens de recharger son compteur à budget, de pouvoir consommer avec tout ce dont elle a besoin ».

Je voudrais dire un petit mot sur l'étude de la CWaPE. J'imagine que vous prendrez le temps de consulter la CWaPE à ce sujet.

Une étude qui date de 2016, qui avait un échantillon de 6 000 personnes, au départ, et qui a permis de montrer que 89 % des personnes impliquées dans la recherche indiquaient préférer le compteur à budget.

Que l'on soit clairs : ce qui pose problème au niveau du compteur à budget, ce n'est pas le compteur à budget en lui-même, c'est la pauvreté. C'est le fait que les personnes n'ont pas les moyens de le recharger. C'est le fait que les personnes ont un logement passoire qui est impossible à chauffer. Ce sont les vraies raisons. Le compteur à budget, en soi, si l'on a les revenus pour l'alimenter si l'on a un logement correct et un tarif accessible, le compteur à budget n'est, en soi, pas le problème principal. On est bien d'accord.

Cependant, pour nous, cela limite l'endettement et donc un certain enlèvement par la suite.

D'après les lectures que j'ai pu faire de vos échanges, j'avais quand même envie de faire deux ou trois petits éléments de comparaison avec le système bruxellois. Il faut savoir qu'à la Fédération des CPAS on travaille en collaboration régulière avec les CPAS bruxellois que l'on rencontre régulièrement et avec le régulateur Brugel, que je vous invite aussi, peut-être, à entendre, on a pu comparer nos systèmes respectifs de protection et vérifier le cheminement d'une procédure dans le cas wallon et dans le cas bruxellois. Que constate-t-on ? On constate qu'à Bruxelles, la procédure est longue.

En conséquence, l'endettement, évidemment, croît.

En justice, et ce sont les statistiques des greffiers, 97 % des personnes qui sont convoquées ne se présentent pas. Cela donne lieu à des jugements par défaut qui sont, in fine, des coupures.

Concrètement, que font les clients quand ils sont pris en difficulté ? Ils changent de fournisseur pour pouvoir échapper à la dette. Résultat : globalement, au niveau du paysage bruxellois, si mes informations sont exactes, il

reste huit fournisseurs, mais je laisse la FEBEG expliquer, dont une très faible proportion de fournisseurs qui ne font pas des contrats spécifiques avec des clauses additionnelles. Ce qui veut dire que dès lors que le client veut s'extraire de sa dette et de tous ses problèmes en justice, il change de fournisseur pour autant qu'il trouve un nouveau fournisseur.

On a donc parfois des coupures assez longues, juste par le fait que la personne ne retrouve pas un fournisseur.

De notre point de vue – en tout cas du point de vue des CPAS bruxellois et des personnes avec qui ils travaillent –, l'intervention du juge de paix à Bruxelles n'est pas une protection des personnes en difficulté. Pourquoi ? D'abord parce qu'il y a un nombre limité de fournisseurs. Les clients, comme je viens de le dire, qui sont donc coupés, ont du mal à retrouver un nouveau fournisseur. Ils se retrouvent dans des procédures en justice qui leur coûtent cher. Le coût moyen d'une procédure apparemment est de 500 euros. L'accessibilité : un juge de paix, il y a en a un par canton. Donc on imagine en Wallonie les kilomètres que les gens pourraient faire pour aller voir le juge de paix. Par comparaison, dans chaque commune, on a un centre public d'action sociale et il faut savoir aussi, au-delà de toutes les compétences d'un juge de paix, évidemment, mais qu'il n'a ni le temps de s'intéresser au marché de l'énergie et de comprendre les tenants et aboutissants et il n'a pas le temps d'analyser les dossiers comme ceux-ci le nécessiteraient effectivement.

Les conséquences pour les acteurs, je l'ai déjà dit : spirale de l'endettement pour les clients ; la procédure, avec tout ce que cela engendre, des plis judiciaires, un stress, une impuissance, une paralysie qui donne lieu finalement souvent à la coupure.

In fine, pour les gens, le juge de paix n'est pas vu comme un allié, mais c'est plutôt l'allié du fournisseur. En tout cas, c'est la perception que les clients peuvent en avoir.

Pour les CPAS, finalement il y a une partie des fonds publics qui sont utilisés pour payer les procédures. Il y a, visiblement à Bruxelles en tout cas, très peu de juges de paix qui acceptent que le CPAS accompagne les personnes à l'audience. C'est 2 sur 25, visiblement.

Si les CPAS peuvent accompagner, vous imaginez le temps que cela prend d'aller à toutes les audiences, de les préparer et de faire le suivi. Au final, le CPAS, que lui reste-t-il à faire, dans ce paysage-là ? Il intervient en aval de toute la procédure et il n'a plus d'autre choix, finalement, que d'intervenir financièrement pour éviter la coupure.

Au niveau des fournisseurs, je ne vais pas m'appesantir, je pense qu'il y a un coût de procédure qui est important. Il y a un contexte qui est difficile, qui fait que pour les clients, au final, le fournisseur a tout intérêt

à se « débarrasser » des clients difficiles. On imagine l'engrenage dans lequel se trouvent les personnes qui sont endettées et qui essayent de retrouver un nouveau fournisseur.

Pour le juge de paix, cela lui fait évidemment une charge de travail supplémentaire, avec des délais de procédure importants. Une difficulté à bien cerner tous les enjeux du marché puisqu'ils n'ont pas le temps de le faire et donc pas le temps non plus d'étudier les dossiers en profondeur.

Pour la Région wallonne, que cela voudrait-il dire si à un moment on devait décider de passer au système bruxellois ? Cela ferait dépendre la protection wallonne d'un dispositif fédéral, qu'est la justice, et le coût qui avait été chiffré à l'époque par la CWaPE, en 2014, montrait qu'en électricité, cela ferait 28 millions d'euros et presque 7 millions d'euros en gaz.

Je pense qu'avec ces moyens, il y a bon nombre de choses à faire et les CPAS ne manquent pas d'idées à ce sujet, je vais me permettre de vous présenter quelques pistes que nous proposons, que les CPAS proposent au regard de leur quotidien et réalité de terrain.

Une première mesure que nous soutenons depuis très longtemps, c'est un renforcement du dispositif des tuteurs énergie. Comme je l'ai dit, sur 262 CPAS, seulement 62 ont un tuteur énergie. Le tuteur énergie lutte à la fois contre la précarité énergétique et à la fois la précarité hydrique. Il permet un accompagnement à domicile des ménages en difficulté, un accompagnement technique, il est le bras technique du service social. Un lien est fait entre le service social et l'aspect technique à domicile de la personne. Concrètement, le tuteur énergie permet d'intervenir dans l'amélioration du bâti, dans la réduction des consommations et émissions. Je sais que vous travaillez beaucoup au PACE 2030. Les tuteurs énergie sont vraiment un intervenant central pour accompagner les publics qui malheureusement se retrouvent vraiment en marge de tous ces enjeux climatiques et énergétiques.

Pour nous, le dispositif des tuteurs énergie doit être envisagé comme un dispositif de gouvernement, car il implique le ministre de l'Énergie, la ministre de l'Emploi et de l'Action sociale, le ministre du Logement et la ministre de l'Environnement pour tous les aspects axés à l'eau sur lesquels travaillent les tuteurs.

Nous demandons aussi un renforcement de la prime MEBAR qui est un dispositif très précieux pour les publics précaires même si ne rentrent dedans que les publics vraiment très précaires donc il faut avoir un niveau de revenus inférieur ou égal au niveau de revenus d'intégration plus 20 %. Pour nous, c'est insuffisant, il faudrait pouvoir monter le plafond un petit peu plus haut sans quoi de nombreuses personnes en grande précarité n'accèdent pas au dispositif et parfois pour quelques euros. On demande à relever le montant

de l'enveloppe globale puisqu'il s'avère aujourd'hui que, plus ou moins au mois d'octobre, l'enveloppe est vide et que les CPAS n'ont plus la possibilité d'activer le dispositif. On demande de remonter le montant maximal de l'intervention. J'ai repris les chiffres en 1993, l'intervention était à 1 250 euros -50 000 francs belges- et en 2020 il est à 1 365 euros. L'indexation n'est pas passée par là et l'on est vraiment resté à des montants très faibles.

Les derniers chiffres de l'administration évoquent 1 062 dossiers finalisés dont 900 concernaient de la poélerie. Pourquoi ? Parce que les clients concernés n'ont pas de système de chauffage, ont un système de chauffage vétuste ou ne sont plus capables de remplir la citerne, mazoute, et cetera. Dans ces cas-là, la prime MEBAR est très pertinente.

Nous demandons aussi de renforcer le dispositif PAPE, Plan d'action préventive en matière d'énergie, en simplifiant le dispositif. La simplification administrative permet aux CPAS d'être plus efficaces, toute une série de suggestions a été faite à l'administration ainsi qu'au ministre, nous espérons pouvoir être entendus à ce sujet. On aimerait aussi une augmentation du montant des interventions pour les petites fournitures à domicile, qui sont aujourd'hui à 300 euros. Cela aurait du sens de permettre aux CPAS de moduler cette intervention en fonction de son appréciation comme il peut le faire dans le cadre du fonds gaz et électricité au niveau fédéral.

On demande évidemment à pérenniser les moyens. Il n'y a pas eu d'appel à candidatures en 2018 pour le PAPE 2018-2019. On a vu une réduction de 20 % des montants octroyés pour le PAPE 2019-2020. On a présenté ce mardi le rapport d'activités des dispositifs PAPE et tuteurs énergie pour l'année 2019. On a vu une chute assez importante du nombre d'interventions qui a pu être faite. De simples petites réductions comme celles-là font des catastrophes sur le terrain et font qu'une grande partie des personnes qui en bénéficiaient n'ont pas pu l'avoir. Il faut être attentif à cela.

Je reprends les chiffres, en 2019 le dispositif tuteur avec le dispositif PAPE a permis un suivi à domicile, cela signifie que ce n'est pas juste « une visite puis on y va plus », c'est un accompagnement sur le moyen long terme. En 2019, 5 327 ménages ont bénéficié de ce suivi sur le moyen et le long terme. En 2018, les chiffres étaient plus importants. On était à plus de 6 000 ménages accompagnés.

Il y a d'autres pistes, je n'ai pas parlé du soutien aux entités locales, mais c'est aussi un acteur d'importance sur le terrain, et les CPAS ont le réflexe de travailler en bonne collaboration avec les entités locales. Il y a plus largement, et c'est une proposition de longue date, le fait d'élargir l'accès au statut de client protégé en fonction du niveau des revenus, puisque c'est bien le niveau des revenus qui pose problème et non pas le statut. Beaucoup de personnes travaillent et n'ont pas le niveau

de revenus suffisant et sont aussi en grande difficulté pour accéder à l'énergie.

Le point sur les compteurs intelligents n'est ni une position favorable ni défavorable de notre part par rapport à ces compteurs intelligents. C'est simplement d'attirer votre attention sur les potentielles améliorations qu'on pourrait en attendre. La première est l'élargissement des possibilités de rechargement. Aujourd'hui, les personnes doivent parfois faire de nombreux kilomètres pour trouver la borne ou la librairie dans laquelle ils sont parfois moyennement accueillis. Avec le compteur intelligent, on va pouvoir disposer d'application de rechargement via son GSM, et cetera. Une identification précise puisqu'il y a ce problème d'autocoupure, qu'on identifie mal. Avec le compteur intelligent, on espère pouvoir l'identifier précisément et pouvoir agir en conséquence, car ce n'est pas normal. C'est une opportunité malgré tout d'obtenir une information personnalisée sur les consommations.

Pour autant, et j'insiste là-dessus, que les gestionnaires de réseau puissent faire leur travail complet d'informations à toute la population. Cela ne veut pas dire « aller placer le compteur, déposer une petite carte avec le mode d'emploi » parce que cela n'aide pas les gens. In fine, c'est ce qu'il se passe parfois pour les compteurs à budget. Ce sont les CPAS, après, qui doivent faire une visite à domicile pour expliquer comment on utilise le compteur à budget, combien de fois il faut appuyer sur le bouton rouge, le bleu... Ce n'est pas si simple, dès lors que les compteurs intelligents seront installés chez les ménages, il faudra prendre un temps d'explication et de contact humain pour que les personnes puissent s'approprier l'outil qui sera compliqué à appréhender, pour tout le monde.

Une dernière piste est un meilleur accès aux primes. On voit que les nouvelles primes énergie nécessitent un audit, sans critiquer la pertinence de l'auditeur, les montants réclamés pour réaliser cet audit sont exorbitants et sont un frein évident à l'accès aux primes aujourd'hui.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je vais essayer pour que l'on gagne tous du temps et permette à chacun de s'exprimer d'être le plus télégraphique possible. Je ne vais pas refaire la théorie sur les constats que vous avez mis en lumière et que nous connaissons. Cette immense précarité, ce grand nombre de personnes, un Wallon sur cinq et je pense que c'est plus, qui en fin de mois se retrouve en immense difficulté parce que quand ils ont payé leur loyer et qu'ils doivent encore payer leurs énergies qui sont de plus en plus coûteuses pour ces ménages, ils se retrouvent avec très peu de moyens. Je discute souvent sur le terrain et me rends compte que

parfois même à deux revenus moyens ou modestes, il est impossible de s'en sortir. Les gens partent dans des procédures sans fin, car ils ont peur d'ouvrir tout ce qui ressemble à une facture. Vous savez comme moi, dans ma boîte, je n'ai plus que cela, des factures. Le reste vient par Internet et ils ont peur de l'ouvrir, c'est une réalité à laquelle nous devons répondre. Je suis conscient du rôle important mis en œuvre par les CPAS. J'ai moi-même été président de CPAS quelques années, je connais et je me rends compte de ce rôle essentiel.

Dans les propositions que vous faites, je peux m'y retrouver globalement. Je pense que la clé, ce sont les tuteurs énergie, qui malheureusement ne représentent que 62 CPAS sur trois fois plus, au moins, et qui sont un lien, un suivi et une guidance. Encore faut-il que les gens même précarisés osent passer la porte du CPAS. Souvent, il y a une méconnaissance totale de ces droits. J'ai récemment réalisé un test pour savoir qui savait accéder au site qui permet de comparer et de choisir le meilleur fournisseur et le moins cher, on est surpris du résultat. Peu de monde y va, tout le monde ne connaît pas et le lien n'est pas automatiquement fait vers le CPAS ; je pense que le tuteur de l'énergie devrait être renforcé de façon à ce que, dans chaque CPAS, il puisse faire un travail et d'accueil, mais un travail de prévention en amont.

Aller vers le terrain, car je me suis rendu compte en organisant des activités d'information générale que les gens sont intéressés par ces sujets et plus on conscientise l'associatif, les gens de terrain, aux possibilités qui existent, plus on permet aux gens de ne pas tomber dans l'ornière.

Sur cet aspect-là, je partage et je pense qu'il faudra qu'on relaye dans le cadre du Plan pour la lutte contre la pauvreté qui se met en œuvre, sous la houlette du ministre-président, pour les semaines qui viennent, il faudra insister sur la nécessité d'avoir ces agents protecteurs de liaison de terrain avec l'ensemble de notre population.

Deuxièmement sur MEBAR, comme vous, je partage la nécessité d'augmenter. Vous avez indiqué que pour l'instant c'est 1 365, de mémoire, tous les cinq ans. J'essaye d'imaginer une proposition concrète, en disant que si l'on passait à 2 000 et qu'on élargissait le socle, plutôt que de faire le revenu d'intégration sociale +20 %, le faire +30 %. Cela vous semble-t-il tenir la route ou pas ? Il faut bien avancer avec des chiffres et j'essaye d'être concret.

Sur votre réflexion à l'égard – je vais en terminer, je vous rassure – des compteurs intelligents, vous dites que cela offre un avantage, que cela permet de recharger à distance, cela permet de couper aussi, je donc je m'interroge ; il y a tout un versant que vous n'avez pas envisagé et j'en étais surpris. J'ai bien aimé votre intervention de syndicaliste des juges de paix ; j'ai trouvé que c'était intéressant comme réflexion mais cela

me surprend un peu de votre part. D'abord, vous dites : « J'ai émis l'hypothèse que l'on puisse recourir au juge de paix dans le cas des coupures ». Cela me semblait une procédure qui protégeait, non pas seulement le fournisseur comme vous l'indiquez mais aussi le consommateur. Et puis vous démonte cela, en me disant d'abord : « Dites les amis, si l'on regarde ce qu'il se passe à Bruxelles, d'abord vous allez vous mettre sous statut d'une législation fédérale ». Oui, la Région bruxelloise, c'est ce qu'elle fait pour l'instant ; c'est une région à part entière la Région bruxelloise. Ce n'est pas encore autre chose, même si d'autres au Nord en rêve. Donc vous je me dis que cela ne tient pas. Que cela leur donne du boulot, que cela fasse du travail en plus, oui évidemment. La question à se poser c'est dans l'exemple bruxellois, c'est pourquoi 97 % des gens ne vont pas se présenter. Mais pourquoi ne vont-ils pas se présenter ? Parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits, parce qu'il n'y a personne pour leur prendre la main pour y aller et parce qu'ils ont peur d'y aller. Vous avez déjà été convoqué devant la justice ? Moi, je l'ai déjà été, attaqué ; même si je suis un peu un homme de poids avec aplomb, cela fait peur d'y aller là. Et donc, ces gens qui n'osent déjà pas ouvrir leurs factures, si on leur dit en plus vous allez chez le juge, ils n'y vont pas en courant. Cela c'est ouvrir qui le sont déjà.

Je demanderai en tout cas qu'on poursuive la réflexion. J'entends et je vous remercie pour cette analyse mais je trouve qu'elle est un peu à charge. J'aimerais que l'on réfléchisse et que l'on puisse auditionner dans la foulée les représentants des juges de paix qui viendront nous dire qu'ils sont surchargés, comme toute la justice de ce pays qui est sous-financée, mais c'est un autre débat.

Notre préoccupation doit rester la protection de nos concitoyens et, en particulier, des plus fragiles. C'est le travail que vous faites je vous en remercie. C'étaient les deux-trois remarques que je voulais faire d'emblée, sans être plus long.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci beaucoup, Madame, pour votre présentation. De la même façon que mon collègue Frédéric, je suis un peu étonné par certaines choses que vous avez mises en avant. Vous mentionnez par exemple le fait que le limiteur de puissance est un cadeau empoisonné. Certainement, mais en même temps quand quelqu'un a un compteur à budget et que ses difficultés financières ne lui permettent pas de le recharger, comment évite-t-on dans ce cas là la coupure pure et simple ? Vous avez également dit que le problème n'est pas le compteur à budget mais la précarité. On est bien d'accord. Mais c'est un peu une tautologie, s'il n'y a pas de précarité les gens payent leurs factures et il n'y a pas de compteur à budget. Donc, je n'ai pas très bien compris l'approche par rapport à cette question-là. Vous mentionnez également, par rapport à cette question du compteur à budget, que cela

peut être un outil intéressant, s'il ne concerne pas le combustible de chauffage mais la plupart des systèmes de chauffage nécessitent de l'électricité. Ma chaudière elle est au gaz mais elle ne marche pas s'il n'y a pas d'électricité. Vous avez également fait une comparaison avec Bruxelles. Disposez-vous des chiffres de coupures sur Bruxelles ? À ma connaissance, mais à vérifier, il y a proportionnellement moins de coupures à Bruxelles qu'en Wallonie, malgré ce système de juge de paix.

Avez-vous des informations ou des données sur comment se passe la négociation des plans de paiement avec les fournisseurs, parce que c'est un des outils qui existent pour éviter de trop s'endetter et éviter d'en arriver à des coupures ?

Enfin, je suis tout à fait d'accord avec vous sur plusieurs points :

- le statut de client protégé sur base de revenus ;
- l'intérêt de revoir le dispositif de l'audit obligatoire pour certaines primes ; c'est d'ailleurs prévu par le Gouvernement ;
- enfin les tuteurs énergies, MEBAR, les PAPE qui sont des dispositifs à renforcer.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais remercier Madame Wernerus pour l'exposé qu'elle nous a fait ; je pense que c'est très intéressant d'avoir une vision complète de l'enjeu et aussi d'expertise finalement de l'acteur premier en matière sociale et dans le segment énergétique que sont les CPAS. Cela permet de donner une photographie assez précise de la situation qui me donne l'occasion de revenir sur un des aspects : les chiffres. Vous avez évoqué, en commençant, l'étude de la fondation Roi Baudouin qui signale qu'une personne sur cinq en Belgique, ou une famille sur cinq, est en situation de précarité énergétique. J'aurais aimé que vous alliez un peu plus loin derrière ce chiffre. Qu'est-ce que signifie la précarité énergétique ? Que met-on derrière ce concept ? Vous avez expliqué les situations mais je voudrais comprendre à partir de quand l'on considère qu'une famille est dans une situation de précarité énergétique.

Deuxième élément intéressant de votre exposé, c'est de montrer la complexité des différentes interventions, des différents mécanismes, des systèmes de recours, des procédures, des aides. Il faut être méchamment armé pour pouvoir affronter ce dispositif-là. L'une de vos recommandations finales qui est celle de miser davantage sur les tuteurs énergie m'interpelle. On peut espérer la meilleure simplification du système mais je pense que ce travail, ici au sein de cette commission, doit nous permettre de le faire. Maintenant, l'on vit dans un état avec des règles du jeu fixées à la fois à l'échelon européen et à la fois des répartitions de compétences. Simplifier, on ne pourra pas le faire complètement et donc, à un moment donné, il faut des intervenants.

Ce qui m'interpelle c'est que 62 communes seulement sur les 262 de Wallonie sont dotées de ce type d'équipement. Où est donc le frein aujourd'hui ? Qu'est-ce qui empêche d'avancer davantage ? Que pourrait-on faire en la matière ?

À écouter l'expérience et l'expertise qui sont les vôtres, je constate que le modèle bruxellois est difficile transposable, tel quel, chez nous, sans doute, parce que les règles du jeu aussi sont fondamentalement différentes. À un moment donné, se pose aussi le coût de l'efficacité.

Je reviens à ma question de la simplification ; toutes ces procédures, tous ces outils, coûtent en temps et en argent. L'objectif, c'est de faire en sorte que les familles en situation les plus en difficulté puissent accéder à une énergie suffisante pour vivre décemment.

Enfin, et c'est le dernier élément – mais cela vous concerne moins c'est plus par rapport au Gouvernement mais il n'est pas représenté aujourd'hui –, c'est le lien évident entre la question énergétique et celle du logement. Ici, l'on est jamais que dans des éléments de thérapie à court terme, parce que c'est payer la facture et c'est super important, c'est une réalité prégnante pour malheureusement beaucoup trop de personnes dans notre pays. La vraie solution vise à ce que les gens vivent dans de meilleurs logements. Dans ma région, qui est la région du Centre, une maison sur eux date d'avant la Seconde Guerre mondiale, à un moment où il n'y avait pas de norme d'isolation du tout - cela se voit encore aujourd'hui –, sans compter le nombre de locataires finalement contraints de vivre dans un logement qui est peu équipé. Donc, là, c'est plutôt la nécessité au niveau wallon.

C'est vrai que le Plan wallon de transition annonce des budgets importants sur la matière mais la solution pérenne pour lutter durablement contre la précarité énergétique et également contribuer à nos objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre est certainement par un plan de rénovation en profondeur du bâti, du logement, qu'il soit d'ailleurs public ou privé.

M. le Président. - J'en profite pour dire que le ministre est absent aujourd'hui mais qu'il est représenté par une personne de son cabinet.

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Merci pour cette présentation complète. On a vu les chiffres et l'on ne peut que souscrire à vos propositions qui sont un meilleur accompagnement pour l'ensemble des personnes précarisées.

Je suis bourgmestre d'une commune de 18 000 habitants, au milieu de la Belgique, en Province de Liège. Le rêve de tout CPAS serait de ne pas devoir aider l'ensemble de ces personnes. Quelque part, le rêve

serait de pouvoir se dire que nous n'avons plus besoin de CPAS. Il n'y a pas une semaine qui se passe sans avoir une personne qui se retrouve dans mon bureau, qui passe au CPAS ou qui va trouver les assistances sociales. C'est la porte d'entrée de cette précarité énergétique en hiver. Elle est peut-être un peu prégnante en été.

Vous vous retrouvez fort démuni et vous essayez d'aider les personnes avec tout l'arsenal que vous avez démontré qui est bien utile, sauf que – et je vais rejoindre mon collègue –, d'année en année, on voit les mêmes personnes qui viennent frapper à notre porte et l'on recommence la même chose. On n'arrive pas à rendre une certaine autonomie et à aider ces personnes à sortir de cette précarité. Nous devons insister sur toutes les actions et peut-être encore les faire bonifier.

Une idée ou une proposition complémentaire : dans ma commune, je suis un peu fan du partenariat public-privé et j'ai le sentiment que si le public seul veut se lancer dans la rénovation de l'ensemble du parc locatif ou du parc immobilier en Wallonie, on y sera en 2146. Il faut accélérer les choses et, pour accélérer les choses, le public seul n'y arrivera pas.

Je donne un exemple : la semaine passée, nous avons décidé de lancer une action de ce que l'on appelle « Rénov'action ». Dans une autre vie, j'ai travaillé dans le bâtiment pour des clients qui cherchaient à avoir des primes : il faut s'accrocher. Même moi qui me revendique moyennement intelligent, pour pouvoir accéder aux primes, et en plus comme cela change régulièrement, vous n'avez parfois pas le temps de vous adapter à la législation. Quelqu'un qui est précarisé, je vous avoue qu'il a autre chose à faire que de penser à savoir ce que la Région wallonne a pu pondre comme primes. C'est vraiment très compliqué.

Avec plusieurs entrepreneurs, à l'époque, nous avons décidé d'accompagner ces personnes et de les aider pour accéder aux primes. Le problème, c'était le financement puisqu'elles sont dans la précarité et ne savent donc pas financer ces travaux. C'est toujours le même constat : ce sont les personnes qui ont des moyens qui savent faire tous les travaux dans leur maison et puis qui se retrouvent avec des économies d'énergie. Je viens de construire une maison pour un client : zéro énergie. À part l'eau courante, il ne paiera rien pendant toutes ces années pour l'utilisation énergétique de sa maison. Ils travaillent tous les deux, ils ont un bon salaire et ils ont été aidés par leurs parents. Quand vous avez une personne en situation de précarité, elle ne peut pas accéder à cela. C'est là que le pouvoir public a un rôle important à jouer.

Si l'on met des moyens pour accompagner des gens en difficulté – il faudrait travailler en parallèle sur deux tableaux, on ne va pas tout faire d'un coup –, il faudrait permettre de les aider à rénover leur maison ; solution que l'on va essayer de mettre en place, quelques

communes l'ont fait, c'est ce que l'on appelle « Rénov'action ». Une coopérative, sous forme de société, met en lien des partenaires privés et des sociétés privées qui travaillent dans le milieu avec des groupes de personnes et donc accompagne la transformation du bâti avec le propriétaire ou le locataire. Vous avez cité deux parties : il y a des gens précarisés qui sont propriétaires de leur bien, mais qui doivent quand même payer des factures, mais ce sont essentiellement des personnes locataires. Généralement, elles sont locataires au travers des sociétés de logement, au travers d'un privé en direct, mais aussi beaucoup au travers de l'AIS. Il y a quelque chose d'important à faire où les privés pourraient aussi donner une part de leurs connaissances.

Rénov'action, c'est quoi ? C'est une coopérative qui va, de A à Z, accompagner la personne, qu'elle soit locataire ou propriétaire, la mettre en lien avec un partenaire privé, qui est un entrepreneur local. On peut donc créer également une dynamique économique. Les communes ou les CPAS ont à charge de donner un incitant – je prends l'exemple de ma commune : plus ou moins 50 000 euros par an – pour pouvoir payer l'audit et l'accompagnement, et la société se rétribue avec un pourcentage. À tout le moins, avec cette somme de 50 000 euros – mon collègue a failli tomber par terre quand j'ai dit que l'on allait mettre 50 000 euros au budget pour cette action –, nous espérons sortir x ménages chaque année hors de cette précarité parce que, à l'issue, l'objectif est qu'elles ne paient plus de factures énergétiques et que le bâtiment soit remis à neuf. C'est une idée qui a été lancée.

Parallèlement à cela, et je ne vais pas empiéter sur les tuteurs énergie dont ma collègue va parler, nous avons décidé de faire également un appel citoyen. On va lancer des référents énergie pour quelqu'un qui rénove sa maison et qui a eu toutes les difficultés. On a 17 villages et l'objectif est d'avoir un ou deux référents énergie par village et que le citoyen parle au citoyen pour expliquer toutes les démarches qu'il a pu faire. L'administration communale peut bien inventer tout ce qu'elle veut, mais avoir un citoyen qui parle à son voisin en disant : « Si tu fais cela, moi j'ai trouvé le filon par là », c'est un échange de filons, on en est là, mais c'est comme cela. J'ai déjà une dizaine de citoyens qui se sont portés volontaires pour aider. Quelque part, par ce biais, cela recrée un peu de lien parce que les gens précarisés n'osent bien souvent pas dire qu'ils sont dans cette précarité. Le fait de recréer des liens avec leurs voisins est quelque chose d'important.

Voilà deux idées que je voulais ajouter si vous voulez trouver des pistes de solution pour rénover des bâtiments de manière efficace. Je ne dis pas que c'est la panacée, mais je pense que, en ajoutant ces quelques idées un peu différentes qui sont mises en place, on pourrait à moindres frais pouvoir aider. J'ai estimé que l'on pourrait aider chez nous entre 15 et 20 ménages annuellement à retrouver une situation plus stable et

plus correcte pour éviter de venir sonner à la porte du CPAS.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Merci pour cette présentation que je qualifierais de « très pragmatique » – c'est ce que j'ai bien aimé –, tant sur les constats que sur les pistes de solution.

Par exemple, sur le juge de paix, nous partageons plutôt cette approche. On n'est pas convaincu par le système bruxellois. Je ne citerai qu'un élément : l'allongement des délais qui entraîne de facto une augmentation de l'endettement. Rien que pour cela, ce n'est pas la solution optimale. S'il y avait la solution miracle, je suppose que tout le monde l'aurait déjà appliquée. On est là pour réfléchir.

J'entendais la question : qu'est-ce que la précarité énergétique ? J'imagine que l'on peut la définir comme le fait de ne pas pouvoir se chauffer correctement et de répondre à ses besoins énergétiques de base pour assurer une vie digne.

J'en profite pour m'excuser de mon retard. Je ne sais pas si vous avez parlé de la sociologie des ménages concernés. Je ne sais pas si cette information existe, mais c'est une information qui m'intéresse. Comment agir ? Il y a évidemment à agir préventivement, mais aussi l'accompagnement dont on a beaucoup parlé.

Je viens d'une grande ville, Liège, où il y a une Maison de l'habitat, des guichets énergie avec des conseillers et une cellule Énergie au sein du CPAS. La multiplication des acteurs n'aide peut-être pas forcément le citoyen à s'y retrouver, mais il y a des choses qui se font.

Vous avez cité le chiffre de 62 communes. J'ose espérer que ce sont les communes où les besoins sont les plus prégnants. La question que l'on peut aussi se poser, et que je vous pose et je ne sais pas si vous avez la réponse, c'est : qu'est-ce qui freine dans les communes qui n'en ont pas ? Est-ce parce qu'il y a un constat qu'il n'y a pas de besoin spécifique ? Est-ce parce que c'est un coût et que la commune n'arrive pas à l'organiser ? Pourrait-on imaginer un rassemblement de communes – imaginons dans les zones rurales – pour créer des équipes sur un territoire plus large ?

Voilà les questions par rapport aux tuteurs énergie pour voir comment améliorer l'accompagnement à ce niveau.

M. le Président. - On me signale que l'exposé a été diffusé sur la plateforme des parlementaires. Ainsi, les gens en retard – et pas en retard – pourront y avoir accès.

La parole est à Mme Wernerus.

Mme Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS. - Je vais essayer de ne pas être trop longue. Je reprends au fur et à mesure.

Il y avait la question que Monsieur posait par rapport au non-recours au droit. C'est une question pour laquelle on est particulièrement concerné. Les CPAS ont bien conscience de ce problème.

En matière d'énergie – et l'on a encore entendu des présentations de CPAS cette semaine –, les CPAS ne manquent pas de créativité pour essayer de mettre en place des activités permettant aux personnes de prendre contact avec le CPAS et dédramatiser ce qu'est un CPAS. Il y a des CPAS sont en plein milieu du marché hebdomadaire, avec un petit stand. Il y a des marchés de l'énergie. Il y a des CPAS qui organisent des petites soirées pièces de théâtre où la personne visite un logement particulièrement énergivore, avec tous les mauvais comportements possibles et imaginables. Au final, là, c'est monsieur tout le monde qui y va, peut rencontrer l'assistant social, le tuteur. Il y a un contact qui peut se créer et potentiellement une relation de confiance qui peut démarrer. Il est évident que, avant qu'un tuteur ou un CPAS intervienne à domicile, il faut qu'il y ait une confiance qui s'installe avec la personne. Ni vous ni moi n'accepterions que l'on vienne discuter de comment ranger le frigo. Je crois qu'il y a vraiment tout un contact qui se prépare.

C'est pour cela que, quand on parle des tuteurs énergies, on est vraiment dans un travail du moyen et long terme, parce qu'il faut vraiment qu'il y ait une confiance et un travail par paire, qui puisse se mettre en place.

Cela, c'est par rapport au non-recours au droit.

Je ne me fais pas le syndicat des juges de paix, je vous rassure. J'ai simplement le retour des CPAS bruxellois avec qui je travaille régulièrement et qui ont pu nous amener une série d'éléments. Pour tout ce qui concerne les chiffres, je pense qu'il y a une autre personne qui demandait les chiffres de coupures à Bruxelles, et cetera. Je trouve que ce sont des questions vraiment intéressantes. Je ne me sens pas compétente pour y répondre. Je vous invite, si vous en avez l'occasion, à consulter la CWaPE pour la Région wallonne et Brugel qui seraient vraiment pertinents pour vous éclairer en la matière.

J'avais une question sur la négociation du plan de paiement. Cela, effectivement, en Wallonie, on a essayé de définir un plan de paiement raisonnable. Le problème, cela a été de le définir déjà. Le contrat d'énergie dépend de lois commerciales et de règlements européens que même la Région wallonne n'a pas à s'immiscer dedans. Il est très compliqué, à un moment donné, pour un CPAS de venir dire au fournisseur ce qu'il doit faire. Concrètement, sur le terrain, on observe qu'avec les fournisseurs historiques il y a un bon

dialogue qui se fait avec les CPAS et, dès lors que le CPAS intervient, il y a une écoute de la réalité de la personne, parce qu'effectivement on est face à deux logiques antagonistes. Le fournisseur veut récupérer la dette, c'est logique. Il a des critères, il observe que le client est un mauvais payeur ou qu'il a déjà eu des dettes qu'il a soldées avec beaucoup de retard. Cela fait partie de son profil. De l'autre côté, il y a le CPAS qui a une vue sur la situation de la personne.

Vous avez vu le montant du revenu d'intégration ou même les montants des seuils de pauvreté. Il est impossible de faire pleurer une pierre : si la personne n'a pas les moyens, elle n'a pas les moyens. Là, le CPAS fait un peu tampon entre les deux pour dire « Vous pouvez réclamer un plan de paiement à 350 euros par mois, mais cela ne se fera pas. » D'office, la personne va se retrouver en difficulté.

Le plan de paiement raisonnable n'est malheureusement pas encore un acquis. Nous travaillons à la fédération à rencontrer régulièrement les fournisseurs, les gestionnaires de réseau pour qu'il y ait un dialogue et une confiance qui s'installe entre les deux structures, pour fluidifier les contacts sur le terrain et faire en sorte qu'on avance dans la confiance et qu'on permette du coup aux gens de bénéficier de plans de paiement qui tendent vers le raisonnable.

Vous demandiez la définition de la précarité énergétique. C'est un concept de la Fondation Roi Baudouin qui avait été créée – je ne reviens plus sur son nom – Mme Meyer de l'ULB. Si vous voulez bien, je vous fournirai le descriptif exact du comment ils ont référencé, je peux vous l'envoyer avec plaisir.

Les tuteurs énergies, il y a eu deux fois la question : qu'est-ce qui freine ? C'est qu'il n'y a pas d'appel à candidatures, parce qu'il n'y a pas de moyens dégagés par le Gouvernement wallon pour dire que l'on relance un appel à candidatures. Comment cela se passe-t-il ? Dès lors qu'on a reçu les candidatures des CPAS, il faut d'abord que l'appel soit lancé, ensuite qu'il y ait une réception des candidatures. À l'époque, il y a eu un appel à candidatures le tout premier, puis il y en a eu un second en 2013. Ce qui freine, ce ne sont pas les CPAS ; bon nombre d'entre eux m'appellent souvent pour me dire : « Quand pourra-t-on demander un poste de tuteur énergie ? ». Bon nombre de CPAS qui n'attendent que cela. Ce n'est pas du côté du CPAS que se trouve le frein, c'est du côté du Gouvernement qui ne prend pas une décision de dire « On remet des points APE ». En fait, les tuteurs énergie aujourd'hui bénéficient de points APE et d'un subside complémentaire.

Aujourd'hui, c'est vraiment dans les mains de la même ministre pour ce qui est Emploi et Action sociale. Il y a un soutien aussi du ministre de l'Énergie par notre intermédiaire et l'encadrement que l'on peut fournir.

Le frein n'est pas du côté des CPAS parce qu'ils sont vraiment demandeurs de pouvoir se lancer dans l'aventure.

Peut-être dire aussi, puisque vous parliez de grouper des CPAS, c'est déjà le cas. Dans les critères d'accès, il faut que la commune ait 10 000 habitants minimum. Si la commune est en dessous de cela, on a des communes qui se sont groupées pour avoir un temps plein tuteur qui se partage parfois sur trois communes. C'est compliqué, mais cela se fait et le travail se fait dans les trois communes.

Vous parliez également de tout l'aspect préventif avec les personnes qui reviennent avec les mêmes problèmes. On est bien d'accord. Le travail des CPAS, dans l'idéal, c'est la prévention, c'est de pouvoir utiliser correctement le Fonds gaz et électricité pour intervenir à domicile, changer l'électroménager, changer le système de chauffage énergivore, voire dangereux. Effectivement, c'est une volonté des CPAS d'agir en amont pour éviter que les problèmes ne s'enlisent. Le problème est que structurellement les CPAS n'ont pas les moyens d'intervenir comme ils le souhaiteraient pour solutionner durablement la situation des personnes.

Vous parliez aussi de l'accès aux primes. Les CPAS vous rejoignent pleinement. Le système est compliqué pour les gens, mais il est compliqué pour les CPAS aussi. Les primes changent dès qu'il y a un nouveau ministre.

Imaginez-vous. Vous êtes travailleur de terrain. Vous avez à peine compris comment marche le nouveau système qu'on change de système. Il y a un inconfort véritable, autant au niveau des ménages, mais aussi au niveau des CPAS. Tout ceci participe évidemment à une complexité administrative.

Vous aviez évoqué la question du lien social. Évidemment que le CPAS peut jouer ce rôle et que le tuteur énergie qui a un temps d'accompagnement à domicile peut, dans certaines situations, être vraiment le dernier lien social pour la personne.

Je pense avoir fait le tour, mais n'hésitez pas à revenir vers moi si je n'ai pas été complète, je vous répondrai avec plaisir.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne.

Je vous remercie beaucoup pour votre exposé très intéressant.

Audition de MM. Van den Bosch et Deblocq, Directeur général et Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)

M. le Président. - On me dit que M. Deblocq avait demandé de prendre la parole.

La parole est à M. Van den Bosch.

M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Je propose que ce soit M. Deblocq qui présente la présentation. Ensuite, nous sommes tous les deux ici pour les questions.

M. le Président. - La parole est à M. Deblocq.

M. Deblocq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Mesdames et Messieurs les parlementaires, permettez-moi, au nom des fournisseurs membres de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières, de vous remercier pour l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui de vous présenter l'état de nos réflexions sur la précarité énergétique et sur le système de protection mis en place en Région de Bruxelles-Capitale en particulier.

Les chiffres et différents indicateurs en matière de précarité énergétique. Plus ou moins 20 % des ménages wallons en précarité mesurée, selon la Fondation Roi Baudouin, 10 % de ces ménages wallons également en précarité ressentie et 5 % de ces ménages wallons en précarité cachée, nous rappellent toute l'importance de la précarité énergétique et de l'importance et l'absolue nécessité d'apporter une réponse adéquate en termes de système de protection.

Dans ce cadre, la présentation que je vais vous proposer aujourd'hui fera un focus tout particulier sur le système de protection mis en place en Région de Bruxelles-Capitale. Cet aspect a été à la base de vos initiatives et demandes d'auditions aujourd'hui.

Rentrons dans le vif du sujet. Concernant le système de protection bruxellois, comme vous le savez, la pierre angulaire du système de protection mis en place à Bruxelles repose sur l'intervention du Juge de paix. La résolution de contrats et la demande de coupure y liée sont conditionnées à une décision de justice de paix.

Au niveau de la procédure de défaut de paiement, on est dans un schéma relativement classique et tout à fait similaire aux procédures en place en Région wallonne et en Région flamande. Nous sommes sur un schéma de rappel, mise en demeure, proposition de plan de paiement, toute une série de balises et d'étapes dans la procédure de défaut de paiement, avec une première différence : après 57 jours, après 60 jours de procédure, le placement d'un limiteur de puissance en Région de

Bruxelles-Capitale. L'objectif est de limiter la puissance pour réduire la consommation de l'utilisateur.

Un commentaire par rapport à cet aspect : il est à noter que cette question du limiteur de puissance est en très grand questionnement en Région de Bruxelles-Capitale. Il est communément admis par la quasi-totalité des acteurs et des *stake holders* à Bruxelles que le limiteur de puissance, dans une optique de réduction de la dette et de la consommation, n'apporte pas de réponse adéquate. Ce que l'on observe, c'est un lissage de la consommation sur différentes parties de la journée. Concrètement, les différents usages électriques sont modulés sur la journée. L'objectif de réduire la consommation avec le limiteur de puissance à 2 300 watts en Région de Bruxelles-Capitale n'apporte pas les objectifs recherchés, si l'objectif est de réduire la consommation.

La différence majeure arrive après plus ou moins 120 jours de procédure. Il y a la possibilité pour le fournisseur de demander une résiliation en justice de paix. Cette demande de résiliation peut s'effectuer selon deux modalités judiciaires pratiques différentes. La demande de résiliation peut s'effectuer via une citation ou une requête, ces deux modalités diffèrent au niveau des délais et au niveau des coûts.

Il est à souligner que, au niveau des principes directeurs en matière de protection du système mis en place à Bruxelles, on voit que le système de protection peut mener à une coupure, ce qui est relativement antinomique avec une politique de protection qui doit normalement garantir un accès à l'énergie. Au niveau de la réflexion de fond, on voit qu'il y a déjà un élément important à souligner, que la procédure de protection peut mener à une coupure. C'est une première réflexion de fond, mais j'y reviendrai.

Sur le système de protection mis en place à Bruxelles, je vais vous dresser les différents constats de la FEBEG. Il est à noter que ces différents constats, surtout les chiffres, ont été objectivés par un travail extrêmement conséquent et fouillé de Brugel, le régulateur bruxellois, qui est venu objectiver et analyser de façon scientifique ce qui était déjà un peu ressenti au niveau des membres FEBEG et des fournisseurs, un peu le nez dans le guidon, qui observait certains dysfonctionnements, en tout cas certains constats très alarmants sur les conséquences de la procédure de justice de paix à Bruxelles.

Le premier constat est une durée de procédure de recouvrement non raisonnable qui engendre un surendettement. Cela a été abordé par Mme Wernerus lors de la présentation précédente. Nous sommes dans des durées de procédure qui sont déraisonnables. Pour les délais de recouvrement moyens – on doit parler en termes de moyenne puisqu'en termes de justice de paix, les pratiques et les délais vont dépendre de cantons par

cantons – s'étalent de 289 jours, selon que l'on passe via une citation, à 439 jours via une requête.

Prenons un chiffre moyen, si l'on fait la moyenne, il faut 364 jours, soit une année, pour obtenir une décision de la justice de paix, entre une facture non payée et une décision de justice de paix. Pendant cette période d'un an, les consommations continuent et l'augmentation de l'endettement du consommateur explose, sans qu'il y ait eu de mécanisme qui permette à un moment donné de stopper l'hémorragie. L'effet de consommation continue, l'endettement, l'enlisement du consommateur se poursuit jusqu'à une décision du juge de paix.

Le recours à la justice engendre des frais de procédure qui sont conséquents. Il faut compter 800 euros dans le cas d'une citation et 600 euros dans le cas d'une requête.

La combinaison de ces deux effets, augmentation de la consommation sans stoppage de l'hémorragie à un moment donné en addition des frais de procédure importants, fait que nous obtenons des niveaux d'endettement moyens qui ne sont plus maîtrisables pour le consommateur et qui vont se situer entre 1 665 euros et 2 200 euros, pour une facture moyenne impayée de 176 euros. Le niveau d'endettement avec le système de justice de paix à Bruxelles, tel qu'observé et objectivé par Bruxelles, mène à une multiplication de l'endettement par 10 de l'utilisateur, du consommateur.

Le schéma ici précise mes propos de façon chiffrée et graphique. Après un premier rappel non payé de 176 euros, on se retrouve à un moment donné à une demande de coupure sur décision de juge de paix avec des montants qui vont s'étaler entre 1 700 euros et 2 200 euros. Dans ces montants-là sont compris les frais de procédure judiciaire, je le répète.

Le constat numéro 2 est l'échec de la procédure de justice de paix. Intéressons-nous aux résultats de la justice de paix, à ce qui se passe lors des audiences, quels sont les résultats après une audience. Quarante-vingts pour cent des consommateurs ne se présentent pas en justice de paix, il y a donc un jugement par défaut décidé par le juge de paix, puisque le consommateur n'est pas là. Il y a donc dans 80 % une résiliation sans terme et délai.

Pour les 20 % des personnes qui étaient présentes à l'audition, le juge de paix, dans la grande majorité des cas, va imposer un plan de paiement. On observe que ce plan de paiement est respecté dans un cas sur deux. Pour 10 % des 20 % présents, le plan de paiement ne fonctionne malheureusement pas et mène de facto également à une décision de coupure.

J'ai donc 80 % de jugements par défaut, j'ai 10 % des personnes présentes pour lesquelles le plan de paiement et mène de facto à une décision de coupure, ce qui veut dire que la justice de paix fonctionne pour 10 % des cas environ.

Je ne serai pas non plus le représentant syndicaliste des juges de paix, ce n'est certainement pas la vocation de la FEBEG. Je pense que vous allez d'ailleurs auditionner un représentant des juges de paix de Bruxelles et de Wallonie.

Au niveau de la FEBEG, quand on regarde les résultats de la justice de paix, cela permet d'éviter une coupure dans 10 % des cas. Quand on met en parallèle les conséquences de la procédure de paix avec l'allongement des délais, l'explosion de la dette, le coût financier de procédure, la FEBEG émet de sérieux doutes sur la plus-value de la procédure de justice de paix pour le consommateur.

Le constat numéro 3 est qu'il n'y a pas de solution de bout de chaîne et l'application de la protection in fine mise à charge de l'acteur commercial.

Le système est non bouclé. Je m'explique. On a parlé ici jusqu'à présent de décision de coupure. Entre la décision de coupure et la demande que peut effectuer le fournisseur auprès de Sibelga pour procéder à la coupure, il y a un délai d'un mois. Ce que l'on observe, c'est qu'un tiers des décisions de justice de paix de coupures mènent à une décision de coupure effective. Vous pouvez me dire : c'est très bien, puisque finalement c'est à cela que doit mener normalement un système de protection, c'est d'éviter la coupure. Donc, finalement on pourrait se réjouir que seulement un tiers des décisions mènent à une coupure effective, mais il y a lieu de s'interroger et de creuser ce qui se passe derrière ces chiffres-là.

Pendant le mois de latence, il y a toute une série de stratégies, de stratagèmes et de mécanismes alternatifs qui sont mis en place par le consommateur pour éviter la coupure. Dans l'intervalle, ce que l'on observe - et qui a été mis en lumière et objectivé par Brugel, de nouveau - c'est que le consommateur change de fournisseur dans 40 % des cas ; dans 20 % des cas, il change le titulaire de contrat de fourniture, et en fait, on évite la coupure par une série de stratagèmes qui ont l'effet extrêmement pervers de laisser un consommateur sur un marché avec des dettes. Le système n'est pas bouclé, la personne se retrouve dans le marché en ayant eu une décision de coupure qu'elle a évitée, mais en restant avec toute une série de dettes ouvertes et en essayant de retrouver un fournisseur qui a l'obligation de faire offre pour un consommateur qui ne présente plus de dettes auprès de lui.

Un système qui n'est pas bouclé, à un moment donné, il atteint ses limites, voire ne fonctionne plus du tout.

Plus fondamentalement, quand on regarde les conséquences de ce système non bouclé, ce constat qui fait qu'un consommateur reste dans un marché libéralisé sans protection, avec des dettes ouvertes, en faisant un peu la chasse au fournisseur, on observe qu'il n'y a pas

réellement de politique publique qui prend en charge un consommateur en difficulté. On le laisse par lui-même. Donc, la justice de paix et la procédure de justice de paix telle que mise en place à Bruxelles amènent ce constat de fait.

Je rejoins tout ce qui a été dit lors de l'analyse précédente, effectuée par la Fédération des CPAS et lors de l'échange : le problème de la précarité énergétique, c'est une dimension d'un problème de paiement d'une précarité plus globale.

Ici, le système ne répond pas à ce constat. Le système engendre des effets néfastes et détériore encore un peu plus la situation de la personne en difficulté avec les allongements de délai, comme on l'a vu, les coûts de procédure, et le fait que ce consommateur soit perdu. Il n'y a pas un acteur d'une politique publique qui prenne en charge ce consommateur pour lui garantir un accès à l'énergie. C'est quelque chose qui est également très interpellant.

Constat numéro quatre, effectivement, l'attractivité du marché bruxellois pour le fournisseur, avec la procédure qui est mise en place, est extrêmement limitée. Donc, il y a des impacts négatifs sur le niveau concurrentiel du marché bruxellois, et ce au détriment de l'ensemble des consommateurs en difficulté ou non. Le marché bruxellois, au niveau concurrentiel, est déficitaire et, à un moment donné, cela a un impact. Cet impact a été mis en lumière maintenant depuis deux ans sur des études d'initiative de Brugel, qui observe les dysfonctionnements sur le marché et qui s'interroge sur les causes. Le lien entre le système de protection et le déséquilibre dans la prise en charge de la protection sociale qui est mise à 72 % sur le fournisseur à Bruxelles a des impacts sur le marché à un moment donné. Ainsi, le nombre de fournisseurs actifs et d'offres présents à Bruxelles est trois fois inférieur à celui présent en Flandre et deux fois inférieur à celui observé en Wallonie.

En outre, plus de la moitié des offres en électricité sont dorénavant conditionnées à Bruxelles, ce qui représente également une entrave à l'accès à l'énergie. Toute une série de mécanismes est mise en place par les fournisseurs afin de limiter leurs risques sur le marché bruxellois. Dès lors, des conditions sont posées pour obtenir un contrat. Ces conditions sont les obligations de domiciliation, le paiement d'une avance, le fait de devoir devenir coopérateur pour pouvoir bénéficier du contrat. On a donc un nombre d'offres qui est de plus en plus restreint à Bruxelles et en plus, ce nombre d'offres, dans plus de la moitié des cas, il est limité. Il y a quand même de plus en plus une entrave à l'accès du consommateur à un contrat d'énergie.

Peu d'offres, peut-être est-ce très bien, allez-vous me dire. Cependant, à un moment donné, ce nombre d'offres réduit joue et a un impact sur les prix de marché. Ce qui est observé en Région de Bruxelles

capitale, c'est qu'un décrochage des prix moyens de la composante énergie à Bruxelles-Capitale apparaît. Ici, la CREG a mis en lumière dans un rapport de 2018 le coût moyen par an de la partie *commodity*. Ce qu'on observe, c'est que la *commodity* à Bruxelles est plus élevée que dans les autres Régions. Au global, on ne voit pas vraiment la différence à Bruxelles, puisque le prix total de la facture est moins élevé que dans les autres Régions. Pourquoi ? Parce que les coûts de distribution sont plus faibles et il y a une différence fondamentale au niveau des quotas de certificats verts. Cette différence de prix, qui commence à se marquer de plus en plus, n'a pas directement d'impact visuel par rapport aux trois Régions, mais un constat est dressé, c'est qu'il y a quand même un décrochage des prix au niveau de la *commodity* en Région de Bruxelles capitale.

Peut-être, un focus sur l'obligation de faire offre pour une durée de trois ans à Bruxelles, c'est également un élément qui fait partie du système de protection mis en place à Bruxelles.

Première chose que l'on peut dire sur cette obligation, c'est que c'est un petit peu le pendant de la procédure de justice de paix. En fait, pendant la période de trois ans, il y a une garantie de fourniture continue pendant la procédure de justice de paix. Il faut toujours évaluer et penser cette obligation en parallèle avec le système de protection mis en place en Région de Bruxelles capitale.

Cette mesure est clairement inopérante en termes de régulation de prix. Effectivement, la facture a fortement augmenté depuis plusieurs années, comme cela a été mis en lumière précédemment, mais il y a lieu de s'interroger sur les composantes de la facture qui ont augmenté. L'ensemble des études et des constats qui peuvent être dressés, c'est que les causes des augmentations de plus de 30 % de la facture énergétique sur plus de dix ans ne sont pas à chercher au niveau de la *commodity*, au niveau de la part énergie fournie et vendue par le fournisseur, ce sont les autres composantes de la facture qui ont augmenté. Donc, venir imposer une volonté de sécuriser le contrat de hausse de prix pendant trois ans en jouant sur une obligation de régulation sur le prix de la *commodity* est selon nous inopérant.

Effectivement, à un moment donné, de telles obligations ont clairement un impact négatif sur la dynamique de marché et exercent une pression sur les niveaux des prix. Les conditions de *sourcing* pour trois ans sont totalement différentes pour un fournisseur que d'autres conditions de *sourcing* plus sur le court terme. Donc, ce *sourcing* sur trois ans a un coût qui est généralement plus élevé et l'impact sur la facture finale et sur le niveau des prix est présent.

Plus fondamentalement toujours, cette obligation de trois ans s'est menée à une standardisation de l'offre de contrats, ce qui est totalement en opposition avec les

opportunités de la transition énergétique. La transition énergétique doit permettre à des consommateurs de valoriser leurs comportements vertueux et le mettre au service du système énergétique pour faire baisser son coût. Il faut permettre à ces consommateurs de pouvoir valoriser leurs comportements vertueux et à partir de ce moment-là, on est plus dans une standardisation de l'offre, on est justement sur une offre qui va se diversifier, et qui doit se diversifier pour correspondre le mieux aux comportements du consommateur pour apporter un plus au système énergétique qui apportera des bénéfices pour le consommateur vertueux mais également pour le système énergétique, et donc pour l'ensemble des consommateurs. Vouloir obliger et imposer un contrat de trois ans, c'est aller en opposition avec ces opportunités de la transition énergétique.

Finalement, le contrat de trois ans est en opposition avec l'incitation à rendre un client plus actif. Le moment clé pour comparer son contrat d'énergie, c'est régulièrement, et c'est souvent, la fin de période contractuelle. Ici, de facto, on reviendrait un peu pousser cette incitation à comparer les différentes offres en repoussant par périodes de trois ans.

Je ne l'ai pas mis, j'ai oublié mais en tous cas ce matin, sur le simulateur tarifaire en Région wallonne, les offres de trois ans sont toujours possibles et sont offertes par chaque fournisseur.

Sur les 48 offres en électricité, il y en avait entre 10 et 12 qui concernaient des contrats de trois ans.

Il y a une liberté qui était offerte et il y a des possibilités qui sont offertes.

Au niveau de l'obligation de l'imposition du contrat de trois ans, ce sont les éléments que je pouvais apporter.

Penchons-nous maintenant sur le système de protection en Wallonie. La pierre angulaire du système de protection wallon est-ce effectivement une limitation de l'endettement et une maîtrise de la consommation tout en garantissant un accès à l'énergie via l'outil du compteur à budget ?

Le compteur à budget, effectivement, suscite énormément de débats. Ce que l'on peut constater, et c'était dans la philosophie de la mise en place du système de compteur à budget, c'est que le système maintient une garantie d'accès à l'énergie. En Région wallonne, on ne va pas en justice pour demander une coupure. Un consommateur qui est en défaut de paiement se voit placer un compteur à budget et il y a comme une garantie d'accès à l'énergie qui lui est offerte. C'est un système qui limite fortement les niveaux d'endettement. Le compteur à budget est une première étape avant de trouver des solutions plus structurelles et peut stopper l'hémorragie.

Ce qui doit être souligné c'est que la prise en charge de la protection sociale doit être un équilibre entre les différents acteurs. Une priorité au niveau de la FEBEG c'est que le fournisseur a un rôle à jouer en matière de protection, et il le fait en Wallonie, il le fait en Flandre, avec un rôle qui est limité dans le temps et qui est équilibré. Le fournisseur prend en charge la protection sociale pendant un délai, ce qui n'est pas le cas à Bruxelles et puis la prise en charge sociale par un autre acteur, à un autre mécanisme, des difficultés.

En Wallonie, le choix a été fait d'une prise en charge sociale publique via l'outil du compteur à budget.

En Flandre, cette prise de relais, cette mesure politique est assurée par le GRD qui assure la fourniture des clients en défaut de paiement.

Il y a un organisme qui mutualise les coûts et qui agence une solidarité pour, effectivement, garantir l'accès à l'énergie et le paiement des consommations des personnes en difficulté.

Je ne m'attarderai pas sur les chiffres présentés ici, mais au niveau des constats, je reprends l'étude de la CWaPE réalisée en 2016, justement, sur l'évaluation des compteurs à budget. On peut prendre les différents paramètres, les différentes composantes dans tous les sens, le niveau d'endettement des personnes en difficulté en Région wallonne est deux fois moins élevé qu'en Région de Bruxelles-Capitale.

L'étude de la CWaPE comportait également un volet qualitatif et ce que l'étude et le volet qualitatif ont démontré c'est que 89 % des utilisateurs indiquent préférer le compteur à budget que le compteur classique et 92 % des utilisateurs considèrent que le compteur à budget les aide à gérer les dépenses énergétiques.

Oui, dans l'extrême grande majorité, le compteur à budget, effectivement, donne des effets positifs et je rejoins ce qui a été dit précédemment, de nouveau, lors des discussions et mis en lumière par les CPAS : cet outil permet-il finalement de gérer les cas de grande précarité, les cas globaux de pauvreté ? La réponse est « non ». Mais ce que l'on observe, c'est que dans la grande majorité des cas, l'outil est satisfaisant et il permet justement de répondre à ces objectifs. La question n'est pas sur le compteur à budget ou le changement de système pour aller finalement aider les personnes qui sont passées à travers les mailles du filet de sécurité et de protection. Je pense que ce n'est pas en changeant de système déjà en place et mis en place actuellement que l'on va aller aider ces personnes. L'offre et l'aide doivent être beaucoup plus globales et annexes. On doit être sur des mesures de protection globale qui touchent en fait finalement l'ensemble de la protection, l'ensemble des affaires sociales et c'est important à souligner.

N'importe quel système ne permettra pas de répondre finalement à ces cas de pauvreté et de difficultés d'accès à l'énergie.

Jeter le compteur à budget ou en tout cas vouloir le jeter un petit peu avec l'eau du bain sur une problématique qui est plus globale et qui est hors système énergétique n'est, selon nous, pas opportun.

Au niveau des compteurs à budget, ce qui est également important à souligner, c'est que la réflexion doit être beaucoup plus globale également. Cela rejoint donc un petit peu ce que j'ai dit, c'est que dans l'ensemble il doit y avoir des mesures annexes de protection, qui existent déjà. Sont-elles suffisantes ? Non, puisque effectivement on voit des cas non résolus et une énorme précarité qui augmente. Effectivement, il y a des crédits de secours, il y a un limiteur de puissance permettant une fourniture continue d'électricité même en cas de non-rechargement. Il y a l'existence de cartes hivernales. Il y a toute une série de mesures pour essayer d'aider les personnes en difficulté à pouvoir avoir un maintien d'énergie via le compteur à budget. C'est sur ces mesures-là qu'il faut travailler, je pense, pour améliorer les solutions en matière de précarité énergétique.

Élément également important à souligner, il faut aussi se projeter dans une vision d'avenir. Au regard de l'évolution technologique des compteurs et de la généralisation progressive du compteur digital, il y a lieu de réévaluer le compteur à budget par rapport effectivement aux opportunités ou en tout cas aux mesures correctrices que pourrait apporter le compteur digital et communicant en la matière.

On l'a vu, cet outil, un système de protection va-t-il répondre aux cas difficiles et permettre d'endiguer la précarité énergétique ? On l'a vu, malheureusement non. Il y a donc lieu de se pencher sur des pistes d'amélioration de la précarité énergétique qui sont plus globales. Dans ce cadre-là, clairement, la FEBEG préconise une approche holistique et structurelle de la pauvreté. On soutient énormément le travail qui est effectué par les CPAS qui finalement a renforcé une approche préventive de la pauvreté. Ce serait l'idéal. Ils sont également dans du curatif, mais c'est clair que la collaboration avec les acteurs de terrain et surtout les moyens qui doivent être mis à leur disposition doivent être, à un moment donné, revus. Cela doit faire partie d'une politique publique de protection. C'est clairement dans une approche globale, je pense, qu'il faut réfléchir.

Deuxième piste d'amélioration, effectivement, une facture d'énergie reste toujours un prix unitaire, un prix d'un électron fois une consommation.

Il faut clairement travailler sur les deux paramètres, faire baisser le prix unitaire et faire réduire la consommation.

Au niveau de la consommation, le point clé à l'aube de la transition énergétique c'est de réduire la consommation. Il faut absolument poursuivre le développement d'une politique ambitieuse de rénovation d'effectifs énergétiques des logements. Le potentiel d'économie d'énergie est considérable dans le logement, en particulier à finalité sociale et nécessite une réponse structurelle.

Je reprends une étude de la Fondation Roi Baudouin sur l'état du bâti et les opportunités de la rénovation énergétique sur les logements à finalité sociale : en Belgique, 188 000 logements sociaux sont considérés comme très énergivores.

Je reviens sur l'état du bâti wallon : 31 % de logements résidentiels en label G. Ce que l'étude de la Fondation Roi Baudouin indiquait pour la Wallonie, on a jusqu'à 50 % de réduction de consommation avec un gain de 51 euros possible par mois en moyenne en Wallonie avec une politique ambitieuse en matière de rénovation du logement.

Avec une réduction de la précarité énergétique qui est censurée de 25 % à 11 %, voire 6 %.

Effectivement, quelles pourraient être les pistes de solution ?

Je pense qu'il faut oser les partenariats publics-privés avec les acteurs commerciaux, qu'ils soient grands, petits, PME, grandes entreprises. C'est quelque chose qui doit être envisagé pour les questions de financement et les questions de suivi. Je pense que le partenariat est absolument fondamental face aux défis colossaux qui existent en matière de rénovation du bâtiment.

Autre piste : peut-être pas directement – il faut être honnêtes et réalistes – dirigée sur les personnes en difficulté mais tout à fait peut-être sur les propriétaires ou en tout cas sur l'ensemble de la classe moyenne.

Au niveau des systèmes d'aides et d'accès aux primes à la rénovation énergétique, il y a énormément de choses qui ont été faites : des prêts, des primes. On observe que pour toute une catégorie de la population résidentielle, il n'y a pas de transfert de masse vers la rénovation énergétique, malgré les aides existantes. Il y a lieu de s'interroger, pourquoi ? Ce qui revient du terrain, des acteurs et entreprises sur le terrain, c'est que le consommateur résidentiel est toujours face à deux entraves. La première, c'est la mise de départ, le financement. On peut aller chercher une prime mais, généralement, elle arrive ex post.

Deuxièmement, il faut une *no rance action* ; il faut qu'il y ait le moins d'actions possible du consommateur résidentiel, qu'il puisse déléguer cela à un acteur. C'est quelque chose de compliqué d'aller chercher les primes, de faire l'audit, de demander les devis et de choisir les entrepreneurs. C'est complexe et cela prend du temps,

l'idée sous-jacente, qui est une piste de solutions parmi d'autres, c'est de permettre à l'acteur commercial, petit ou grand, d'agir pour le compte du consommateur et proposer un package global. Ce que je propose ici, l'idée qu'on émet au sein de la FEBEG, c'est une sorte de terrain investissement proposé aux résidentiels.

Au niveau de la facture, on a vu l'importance et la nécessité de réduire le nombre de kilowattheures consommés. Travaillons sur la deuxième composante : le prix de l'énergie. On observe – ce n'est pas uniquement le cas en Région wallonne mais dans l'ensemble des Régions – quand on analyse une facture d'électricité, 56 à 65 % de la facture de l'électricité est de l'énergie et donc 35 à 40 % de la facture concerne des mesures qui ne sont pas directement liées à l'énergie et qui concernent les OSP, les taxes, les prélèvements et la TVA.

Pour faire baisser le niveau de facture, il y a lieu de débiter un travail de transparence sur les différentes composantes et de voir effectivement l'opportunité, l'efficacité de faire passer ces composantes via la facture énergétique et troisième point, où vérifier la possibilité de financer ces différentes politiques, différentes mesures, taxes et prélèvements, par d'autres moyens que la facture énergétique qui permettrait de faire baisser le coût unitaire.

M. le Président. - Je vais vous demander d'être bref pour laisser la parole à d'autres.

M. Debloq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Je serai bref, il me reste deux *slides*. Le troisième point, c'est mener un débat sur les choix politiques fondamentaux. C'est ce que l'on fait aujourd'hui, qui est intéressant et nécessaire. Je ne vais pas entrer dans le détail du *slide*, juste une réflexion. Notre pierre angulaire des systèmes de protection, au niveau belge, est le tarif social qui est quelque chose d'utile et nécessaire, qui permet de réduire et capter le prix de l'énergie.

Cependant, n'y a-t-il pas lieu d'évaluer ce système et de voir son efficacité et comment il pourrait évoluer et s'intégrer dans une politique de prise en charge de la lutte contre la précarité, la pauvreté plus globale ? Ce système ne devrait-il pas évoluer – c'est une question que l'on se pose et qui est d'application dans d'autres pays - vers une allocation financière ? Une aide directe complémentaire ou qui se substituerait au tarif social, comme c'est le cas dans le fonds Mazout, Le chèque-mazout, ne serait-elle pas plus efficace et opportune ? C'est une question que l'on se pose au sein de la fédération.

Quatrièmement, mes conclusions. Le système de protection via la Justice de paix pour la FEBEG, il manque clairement son objectif en termes de protection. La nature de la procédure entraîne des délais démesurés

engendrant un accroissement dramatique des impayés favorisant le surendettement. L'objectif de limiter l'endettement sur la procédure de Justice de paix n'est pas rencontré à Bruxelles. Il n'y a pas de garantie d'accès à l'énergie, puisque 90 % des jugements mènent à une décision de coupure ; ce qui est relativement interpellant par rapport à une politique de protection.

Deuxième objectif de garantie d'accès à l'énergie, qui selon nous n'est pas rempli non plus, et deuxième point au niveau des conséquences, ce sont celles sur la dynamique de marché et celles pour l'ensemble des consommateurs au niveau de l'offre, de la disponibilité et maintenant du prix de la *commodity* à Bruxelles.

Le résumé sur le système de protection wallon ou en tout cas l'évaluation qu'on en fait permet de maintenir un accès à l'énergie ; elle limite clairement l'endettement des personnes en difficulté qui doit être la première étape avant d'apporter d'autres mesures et réponses et présente clairement un équilibre de la répartition sociale de l'application de la protection sociale. Il y a un rôle pour le fournisseur, un rôle pour le GRD, un rôle pour les organisations sociales et tout cela est réparti de façon beaucoup plus équilibrée.

Le dernier point, je rejoins tout ce qui a été dit précédemment sur la nécessité d'une approche globale de la précarité avec l'accent sur la réduction de la consommation.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Avant une question sur le fond, juste une sur l'organisation de nos travaux. Vous nous faites pas sans savoir que l'on enchaîne avec la sous-commission CWaPE et j'ai l'impression qu'on laisse - évidemment le sujet est important et je comprends que l'on prenne du temps, j'ai moi-même posé des questions lors du premier échange - un peu déraiper le *timing* par rapport avec ce qui avait été fixé. Désolée, c'est un petit peu de la popote interne mais je me tourne vers mes collègues parce que personnellement, j'ai une réunion de 12 à 14 heures ; c'est pour voir si l'on essaye encore de tenir la sous-commission CWaPE fin de matinée ou s'il y a moyen de la tenir début d'après-midi. Je vois que le président de la sous-commission CWaPE va m'apporter une réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je pense que le débat est d'importance ; je ne souhaite pas qu'on le limite. Personnellement, je serai disponible. Si les collègues concernés qui sont présents me l'autorisent, je ferai préciser que l'on convoque la sous-commission CWaPE à 14 heures. J'essaye d'être constructif mais la sous-

commission CWaPE aura lieu aujourd'hui. Je vous préviens, quelle que soit l'heure.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Avançons déjà dans l'ordre du jour, on va revenir au plus vite vers vous, on est en train de se renseigner aussi au niveau du service du greffe.

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

(Suite)

Échange de vues

M. le Président. - Y a-t-il une question par rapport à cet exposé ? La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Tout d'abord, représenter la FEBEG pour cette présentation très complète que je qualifierais également de pragmatique. Plus qu'une question, c'est une réflexion. On parle beaucoup ici de la facture énergétique. Or, la partie réellement « énergie » de la facture, ce n'est qu'une petite partie, je crois que l'on est à 30 % environ. Nous devons aussi avoir une réflexion sur le reste de la facture parce que, même quand les coûts énergétiques en tant que tels baissent, la baisse n'est pas proportionnelle ou, en tout cas, pas suffisamment visible pour le consommateur. Nous devons avoir une réflexion par rapport au financement des obligations de services publics notamment, mais bon nous entrons là dans un débat plus technique et certainement très politique, puisque cela a des répercussions en cascade ; il ne faut pas non plus que ces coûts soient récupérés par ailleurs. Voilà une réflexion inspirée par votre présentation mais cela en reste au stade de la réflexion.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - M. Deblacq fait constat assez cinglant sur le système bruxellois, qui vient renforcer l'analyse présentée par la représentante de la Fédération des CPAS. J'aurais quelques questions à vous adresser. Avez-vous une estimation des impayés irrécouvrables des factures de consommation énergétique des ménages, des entreprises qui participent à votre fédération ?

Vous avez évoqué la possibilité de partenariats publics-privés dans la mise en place de mécanismes de rénovation, d'isolation, de performances énergétiques dans le bâti.

Il est vrai que, pour vos entreprises, qui fonctionnent à la quantité de kilowattheures vendue ou au mètre cube de gaz, moins on consomme, moins bon c'est pour vous.

J'imagine qu'aujourd'hui vous essayez de développer d'autres formes de service. C'est intéressant,

le leader sur le marché de l'électricité l'a fait avec des panneaux photovoltaïques il y a quelque temps.

Je voudrais vous poser une question précise par rapport à ces initiatives dans ce secteur-là, c'est celle des copropriétés. Autant mener un projet à l'échelle d'une habitation où il y a un seul propriétaire, les choses sont souvent simples. Envisagez-vous de proposer des solutions pour les immeubles en copropriété, qui sont souvent des immeubles avec des locations et qui concernent souvent les publics plus fragiles ?

Enfin, je voudrais juste revenir sur la question de la ventilation des factures d'énergie pour connaître votre opinion ou votre avis sur le sujet, parce que les propriétaires ou les personnes qui ont la chance d'occuper des maisons bien isolées, dotées de matériaux performants, de production d'énergie renouvelable, tous ceux-là aujourd'hui paient de moins en moins de factures énergétiques. Or, les obligations de service public solidaire, pour couvrir notamment une série de tarifs et d'interventions sociales, sont un prorata de la consommation énergétique. Ceux qui ne sont pas trop attentifs à leur consommation d'énergie – il y en a encore qui le sont malheureusement – mais il y a aussi un public qui est contraint de payer une facture d'énergie élevée, paient plus pour assumer la solidarité que ceux qui ont la chance de vivre dans un logement performant, et cetera.

N'y a-t-il pas là dans le mécanisme – je sais bien que ce n'est pas de votre compétence, c'est de l'autorité de régulation – je voulais avoir votre avis de fournisseurs d'énergie sur ce débat où il y a un cercle vicieux négatif dans les tarifs ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - J'aurais souhaité revenir sur des chiffres que vous avez donnés tout à l'heure, notamment les 90 % qui mènent à la coupure au niveau des justices de paix, puisque vous avez parlé, à un moment donné, de 80 % ne s'y présentent pas. Ce qui laisserait sous-entendre que, je reviens sur le chiffre, dans ceux-là, 10 % évitent la coupure. Si 80 % ne s'y présentent pas et que 10 % évitent la coupure, il reste 10 % qui sont coupés. Cela veut dire un sur deux qui s'y présente.

La manière dont on tourne les chiffres m'interpelle. J'aimerais connaître la manière dont les chiffres sont présentés.

Ce qui est important, c'est de voir si, sur Bruxelles, il y a proportionnellement moins de coupures ou pas. C'est cela qui est à mon sens intéressant.

Je ne reviendrai pas sur le démantèlement de moyens de la justice, et cetera. Clairement, on a parfois tendance, on voit que le plus pauvre n'a, par moment,

plus accès à cette justice. C'est quelque chose d'impensable.

Je voudrais peut-être revenir aussi sur le compteur à budget. Ici, le compteur à budget a un coût important, notamment, si je reprends les chiffres de 2017, on les avait repris tout à l'heure, on est à 37 millions d'euros. Je pense à l'achat, au placement, et cetera. C'est un coût que le GRD va reporter sur l'ensemble de ses consommateurs. Ce coût ne serait-il pas plus important ou mieux utilisé différemment par d'autres mécanismes, d'autres aides, et cetera ? Ce sont quand même 37 millions d'euros, ce n'est pas rien, par an.

Je voudrais revenir, parce que j'interpellais justement le ministre hier sur une étude de l'EIW, où l'on parle notamment de fournisseurs, principalement des conditions générales de certains fournisseurs qui ne seraient pas respectées. On parle notamment des clauses pénales qui sont bien souvent d'un montant important, qui sont illégales et qui sont presque systématiquement reprises dans les conditions générales de clauses illisibles, de démarchage agressif. J'aurais souhaité avoir votre analyse par rapport à ces éléments.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je vous remercie pour votre présentation. J'ai aussi quelques questions.

Vous avez parlé de stratagèmes pour éviter la coupure à Bruxelles. En Wallonie aussi, les consommateurs mettent en place des mécanismes assez légitimes pour qu'il n'y ait pas de placement de compteur, c'est même une grande majorité des cas. Pourquoi, dis-je assez légitime ? L'énergie étant un bien fondamental nécessaire pour mener une vie digne, que les citoyens essaient d'éviter d'en être privés, cela paraît plutôt humain et rationnel comme réaction. Je ne suis pas sûr que de parler de stratagèmes est approprié.

Vous avez dit que le consommateur est laissé à lui-même à Bruxelles. Je pense que ce n'est pas tout à fait exact. Une protection est prévue pour les ménages en défaut de paiement.

Je me demandais si les fournisseurs quittent Bruxelles, vous avez cité les chiffres, il y en a beaucoup moins sur Bruxelles qu'ailleurs en Belgique, est-ce parce que la protection sociale est trop forte ou est-ce parce que c'est un marché à risque, avec 30 % de pauvreté ? La consommation moyenne des ménages est très faible. Cette précarité peut aussi expliquer un taux d'endettement plus élevé. Vous avez donné les chiffres à cet égard.

Selon l'analyse de la CREG sur les prix de l'électricité, dans les faits, les Bruxellois ne paient pas plus cher qu'ailleurs. En parallèle à cela, la CREG indique que 50 % des Wallons ont les tarifs les plus chers. Comment expliquez-vous cela ? Quel est le problème par rapport aux offres qu'on leur propose ou à

la façon dont ils utilisent le marché qui fait qu'ils ont, dans la majorité des cas, les tarifs les plus chers ?

Enfin, je ne comprends pas bien pourquoi vous dites que le compteur à budget assure une garantie d'accès à l'énergie. Si quelqu'un ne recharge pas son compteur, il est coupé. Dans ce cas-là, l'accès à l'énergie n'existe pas.

J'aurais voulu savoir ce que vous entendiez par un outil équilibré. Vous avez dit que le compteur à budget permet d'avoir une gestion équilibrée entre les différents acteurs. Je ne vois pas bien en quoi le fournisseur prend en charge quoi que ce soit dans le système, parce que M. Léonard a rappelé les chiffres, le coût du système des compteurs à budget est entièrement à charge des consommateurs. Si vous pouviez amener quelques précisions par rapport à cela.

Pour finir, je partage tout à fait vos constats sur le fait que la priorité est de résoudre à la source la question de la consommation d'énergie. Là-dessus, un plan massif de rénovation et d'isolation des logements doit être une priorité.

M. le Président. - J'en profite pour dire que l'on s'est renseigné au niveau des services du greffe.

La sous-commission CWaPE aura lieu à 13 heures 30. Une nouvelle convocation sera envoyée.

On me signale que c'est juste une prise d'acte. Il n'y aura pas de nouvelle convocation.

La parole est à Van den Bosch.

M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Quelques réflexions d'abord, M. Debloq a montré la facture et la partie énergie dans la facture, dans les différentes diapositives. C'est une des questions ou des remarques. La partie dans l'électricité se situe à peu près à 30 %.

On voit que – je vais arrondir les chiffres – un tiers, c'est le coût des GRD, et un autre tiers, ce sont les obligations qui sont dans la facture ou bien c'est chez le GRD ou c'est dans la partie Elia. Cela reste à peu près les mêmes chiffres, pour un tiers des coûts qui sont liés à des obligations de service public.

Là, cela fait partie aussi d'une autre question, la relation entre qui paie et qui a toute une maison bien équipée ou qui est dans une précarité avec une maison moins équipée. Là, il y a aussi des choix à faire. Dans le passé, on a toujours choisi ou la politique a choisi un système où l'on paie en fonction des kilowattheures.

Dans le futur, est-ce que ce sera encore le système le plus adéquat pour que ce soit partagé entre tous les fournisseurs ? Je vois le mouvement « non », ce que je pense aussi. Il faut faire de plus en plus attention à ce

système puisque les gens qui ont les moyens installeront des panneaux photovoltaïques, isoleront leur maison et paieront de moins en moins dans la solidarité, et donc celle-ci sera de plus en plus portée par les gens qui en ont besoin. Nous sommes un peu dans les limites de notre système de protection actuel. Il faut se poser des questions : est-ce normal, veut-on que les gens qui ont le moins de moyens et qui sont dans la précarité paient le même quota de certificats verts, par exemple ? N'est-il pas plus juste de faire quelque chose dans ce système ? C'est une décision qui pourrait être prise.

Si je reviens sur la question des prix à Bruxelles, la facture à Bruxelles est moins élevée que la facture en Flandre et en Wallonie. Les coûts des GRD sont moindres parce que c'est une ville et qu'il n'y a pas de longues distances de câbles. Ce sont surtout les obligations de service public qui sont moindres que dans les deux autres Régions. C'est ce qui explique la facture moindre à Bruxelles par rapport à la Wallonie et à la Flandre. C'est la première fois que l'on voit que le prix de l'électricité est un peu plus élevé à Bruxelles que dans les autres Régions. Cela montre qu'il y a un risque à cause de différents éléments où l'on voit pour la première fois que l'on tient compte du système. L'obligation de trois ans fait partie d'autres obligations qui portent sur le fournisseur. Il y a un risque à tenir en compte au moment où l'on propose les prix.

C'est un exemple qui n'est pas directement lié au consommateur privé. On a eu une discussion cette semaine sur les PME. On voit que 80 % des contrats fixes des PME ont une durée de deux ans et que moins de 5 % des PME qui ont un contrat de deux ans vont jusqu'à la fin de leur contrat. Les prix du gaz ont fortement diminué cette année. Il faut comparer les contrats et essayer de changer pour d'autres contrats. Il y a beaucoup de moyens pour évaluer. Les trois ans ont été un contrat au début de la libéralisation afin de protéger les clients, mais cela n'augmente pas la protection.

M. le Président. - La parole est à M. Deblocq.

M. Deblocq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Vous demandiez les estimations sur les irrécouvrables et le niveau d'endettement dans les cahiers des consommateurs. Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, sur l'étude de 2017 réalisée par Brugel, cela s'élevait à 29 millions d'euros sur un coût total sociétal de la protection à Bruxelles de 40 millions d'euros. Le coût sociétal de la protection à Bruxelles est évalué à 40 millions d'euros et une trentaine de millions d'euros sont à charge des fournisseurs. C'est une prise en charge de la protection sociale à plus de 70 %, d'où la mention du déséquilibre entre la prise en charge de la protection sociale à Bruxelles. Derniers chiffres du rapport de la CWaPE sur les obligations de service public, les créances irrécouvrables pour 2018 des fournisseurs en Wallonie représentent 30 millions. C'est

donc un montant équivalent sur deux Régions totalement différentes en termes de points d'accès. C'est un élément important.

Ces irrécouvrables sont des pertes pour les fournisseurs, mais c'est l'endettement du consommateur qu'il faut souligner. C'est une perte pour le fournisseur, mais derrière c'est l'endettement du consommateur.

Je reviens sur cette notion d'équilibre. Il faut reconnaître que le coût du système de compteur à budget est important. Cependant, quand je parle de système plus équilibré dans la prise en charge sociétale de la politique de protection, à Bruxelles, c'est 72 % à charge d'un acteur commercial ; en Wallonie, le chiffre est inversé avec 28 % et 55 % par le GRD. Oui, rentrons dans le débat sur qui doit porter la charge : met-on cela sur un acteur public, qui permet de mutualiser et de mieux solidariser le coût d'une réelle protection, ou le met-on sur un acteur commercial, dont je ne pense pas que ce soit la vocation première ? Il a une responsabilité – j'insiste là-dessus –, et il le fait. Il applique la procédure de défaut de paiement, il applique des plans de paiement et il applique le tarif social, et il tout cela a un coût. Le coût va dépendre de la limite de temps dans laquelle on l'impose aux fournisseurs. Dans les autres Régions, elle est limitée à 80 jours en Région wallonne et à 105 jours en Flandre. À partir de ce moment-là, il y a quelque chose qui prend le relais : un outil sociétal, un outil public. Le choix est fait : en Wallonie, c'est via le compteur à budget – à discuter – et, en Flandre, également à discuter, c'est un *drop* automatique chez le GRD qui fournit le consommateur en difficulté. Il y a quelqu'un, il y a une politique sociale, il y a une politique publique, qui prend le relais ; chose qui n'est pas le cas à Bruxelles. C'est cette notion d'équilibre sur laquelle je voulais revenir.

Apparemment, je n'ai pas été très clair sur les chiffres, et je m'en excuse, de ce qui se passe lors des auditions. Je veux bien revenir là-dessus.

Quatre-vingt pour cent des personnes ne se présentent pas. Automatiquement, il y a une décision de jugement et de coupure par défaut. La personne n'est pas présente dans 80 % des cas. Sur les 20 % de personnes présentes, le juge de paix impose un plan de paiement. Il regarde si la procédure a bien été suivie par le fournisseur et puis il regarde l'état des revenus et la facture, et il impose un plan de paiement. Ce plan de paiement est respecté dans un cas sur deux parmi les 20 %, soit 10 % pour lesquels cela marche et l'on évite donc une coupure. Dans un cas sur deux, le plan de paiement n'est pas respecté et, de facto, il y a directement une décision de coupure. On est à 90 % de décisions de coupure : 80 % plus 10 %. C'est le constat que je fais.

La FEBEG n'est pas à même à devoir juger cela. C'est un choix sociétal, c'est un choix politique, ce sont les juges de paix qui doivent estimer cela. Au regard des

conséquences que la justice de paix a en termes d'endettement et de niveau d'impayés, par rapport aux résultats d'éviter une coupure dans 10 % des cas, pour nous, la plus-value n'est pas présente. Il y a clairement un déséquilibre.

M. le Président. - La parole est à M. Van den Bosch.

M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Encore un mot sur la copropriété. Une nouvelle directive européenne doit être transposée à la fin de cette année. Les trois Régions vont prendre des initiatives. En Wallonie, il existe déjà quelque chose. Des solutions viendront pour des copropriétés afin de partager les énergies renouvelables. Ce sera probablement un des cas qui sera le plus vite élaboré.

M. le Président. - La parole est à M. Debloq.

M. Debloq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Très rapidement, je fais le lien avec une autre question de M. Desquesnes. C'est le nouveau rôle du fournisseur qui vendrait moins de kilowattheures. Le fournisseur est en train de changer son *business model* et évolue vers une série d'offres et de services d'efficacité énergétique. La demande du consommateur évolue vers une réduction de la consommation et le fournisseur fait évoluer ses activités pour répondre à cette demande. Dans ce cadre, une piste particulièrement intéressante et soutenue par la FEBEG, c'est tout ce qui concerne le partage de l'énergie au niveau des copropriétés. Il faut que les copropriétés et également les personnes en difficulté puissent avoir accès à des installations de production renouvelable. C'est tout l'enjeu du partage de l'énergie et des communautés locales de l'énergie. Il faut permettre ce développement, y compris pour les personnes en difficulté, avec des partenariats public-privé et avec un rôle plus fort confié aux acteurs commerciaux sur les possibilités qu'ils doivent offrir en la matière.

M. le Président. - Je vais vous demander de terminer.

M. Debloq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - Je vais terminer. Ne nous comprenons pas mal, il y a effectivement une procédure de protection à Bruxelles, je n'ai pas dit qu'elle n'existait pas. En tout cas, les effets et les conséquences négatives sont clairs et manifestes.

Le fournisseur quitte-t-il Bruxelles pour son caractère socioéconomique ? La réponse est non. Le fournisseur quitte Bruxelles ou ne développe pas ses meilleures offres à Bruxelles au regard du cadre réglementaire qui est mis en place. Ce fameux déséquilibre mis à charge du fournisseur commercial est trop important à Bruxelles. Nous sommes en concurrence sur

la partie *commodity*, la concurrence est très forte, les marges sont extrêmement restreintes, donc se pose la question de la rentabilité à Bruxelles qui, manifestement, est jugée insuffisante, voire nulle, au regard des offres développées. Ce n'est pas une question de caractère socioéconomique, c'est une question de cadre réglementaire.

Ce que je vous ai présenté, c'est l'aspect justice de paix ; le cadre réglementaire à Bruxelles ne se limite pas à cela. Il y a malheureusement un déficit en termes de clients protégés régionaux, donc des clients qui devraient être protégés ne le sont pas, il y a le déficit en matière d'obligation de contrat de trois ans et il y a la procédure de justice de paix. C'est tout un cadre réglementaire que je n'ai pas abordé et que je n'aborderai pas, parce que je ne pense pas que la question de la rentabilité des fournisseurs soit centrale. Si, c'est mon métier de devoir le défendre et d'assurer quelque chose de correct, mais c'est surtout ici, au regard des conséquences sur le consommateur, au sein de la Fédération des entreprises, on s'interroge réellement sur la valeur ajoutée de la procédure bruxelloise. Ce sont les conséquences sur le consommateur qui nous inquiètent.

On est dans une situation de *lose-lose*. La protection ne protège pas efficacement le consommateur qui en a besoin à Bruxelles et cela a des impacts sur le fournisseur que l'on défend mais également sur l'ensemble des consommateurs via une offre réduite et des prix qui sont en décrochage ou en augmentation.

Les opportunités sont surtout là pour faire du *win-win* et là, on est dans une situation extrêmement défavorable pour l'ensemble des dimensions.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - On a peut-être oublié de répondre à une question – on ne l'a peut-être pas notée – par rapport aux conditions générales abusives de certains fournisseurs, dont je parlais tout à l'heure. Par rapport à ceux qui suivent les règles, cela jette le discrédit sur ces entreprises. Dès lors, ne devrait-on pas appliquer des sanctions pour celles et ceux qui ne les respectent pas ?

M. le Président. - Par respect pour les autres invités, je vais vous demander de répondre assez rapidement. Merci.

La parole est à M. Van den Bosch.

M. Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG). - On a vu l'étude, mais on ne l'a pas étudiée en détail. À première vue, j'ai vu des éléments qui ne sont pas totalement corrects dans cette étude. Il faut donc la regarder en détail.

Les fournisseurs essaient de suivre au plus près les législations dans les trois Régions, avec le Fédéral, mais

ce n'est pas toujours évident. Je pense que les conditions générales sont adaptées de temps en temps en fonction d'une nouvelle législation. Il y a aussi le Service public fédéral qui contrôle les conditions générales.

Normalement, on avait une Commission fournisseur ce matin. Ce sera certainement discuté en interne pour voir quels sont les détails. Les fournisseurs individuels mentionnés dans l'étude vont regarder ce qui est dans leurs conditions générales. Ce sont surtout des opinions et des interprétations des législations.

M. le Président. - Un tout grand merci à vous deux pour être venus aujourd'hui.

Audition de Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADE)

M. le Président. - La parole est à Mme Ciuti.

Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie. - Merci, Mesdames et Messieurs les députés, pour cette invitation à échanger avec vous sur un sujet aussi central pour nous, puisqu'il constitue notre raison d'être depuis maintenant plus de 15 ans.

En quelques mots, le RWADE est un réseau d'organisations syndicales, sociales, environnementales, de lutte contre la pauvreté, d'éducation permanente et de promotion du logement, qui s'est rassemblé pour plaider pour un droit d'accès à l'énergie pour tous, en partant du droit dont sont censés jouir tous les Belges, c'est-à-dire le droit à la vie digne et au logement décent. On est donc un réseau qui entend essayer de lutter contre la précarité énergétique, en croisant en enjeux sociaux et environnementaux et en s'inscrivant pleinement dans une logique de transition énergétique juste.

Notre travail on le réalise autant que possible qu'au départ du vécu des citoyens et de ceux qui sont concernés, celles et ceux qui sont concernés, par la précarité énergétique. Vous pouvez voir ici sur le PowerPoint des photos qui ont été réalisées par des citoyens dans le cadre d'une dynamique citoyenne que nous avons menée avec leur Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et l'ASBL Empreintes. Lorsque l'on s'intéresse à l'enjeu de l'accès à l'énergie, pour nous une question fondamentale se pose. On vit dans une société extrêmement riche. En matière de répartition des richesses, on avance qu'environ 10 % des Belges détiennent 44 % des richesses. Dans une société aussi riche, peut-on encore accepter que des citoyens vivent dans le noir, dans le froid, dans la moisissure ? Peut-on accepter qu'ils ne puissent accéder à de l'information pour se connecter, pour chercher du travail par exemple, qu'ils ne soient pas en mesure d'offrir un cadre décent à leurs enfants pour faire leurs devoirs, qu'ils ne puissent inviter personne à la maison et soient contraints à l'exclusion sociale, que le froid, tout simplement, les

empêche de se projeter dans quelque projet de vie que ce soit ? La réponse à toutes ces questions pour nous est évidente : c'est non.

Alors, on a déjà parlé des chiffres, de la précarité énergétique. J'insiste peut-être juste sur le fait que le baromètre de la fondation Roi Baudouin, dont on a un peu parlé, évoque pour la Wallonie un chiffre de 27,8 %, donc on est au-delà des chiffres qui concernent l'ensemble de la Belgique. Par ailleurs, tout à l'heure, on évoquait la typologie de ces ménages et c'est vraiment une question essentielle. Sont particulièrement touchées : les familles monoparentales, comprenez quand même majoritairement des femmes et des enfants, des locataires, des ménages isolés, surtout des ménages plus âgés. Dans cette catégorie de ménages, on retrouve aussi beaucoup de femmes. La question du genre est aussi centrale dans cette problématique. On l'aborde assez peu. Il y a certainement des choses à faire à ce niveau-là.

Un autre élément, c'est qu'évidemment le problème de la précarité énergétique, c'est avant tout un problème de pauvreté. Il faut pouvoir le dire. On constate aussi et ce que montre le baromètre, c'est que grosso modo 50 % des ménages qui sont en situation de précarité énergétique sont aussi en pauvreté. Cela veut dire que l'autre moitié ne l'est pas en tant que tel et qu'il faut combattre ardemment la pauvreté, mais il y a aussi des enjeux spécifiques que les politiques énergétiques doivent vraiment pouvoir prendre en compte.

Derrière, sur la diapositive, vous avez une comparaison internationale du taux de précarité énergétique. C'est un travail qui a été réalisé par la plateforme Right to Energy dont vous avez peut-être déjà entendu parler, qui est une plateforme européenne un peu du type du RWADE qui regroupe vraiment divers acteurs qui défendent un droit d'accès à l'énergie pour tous. Vous pouvez voir que si la Belgique n'est pas mal classée en tant que tel, c'est le dernier pays des pays d'Europe de l'Ouest. Clairement, il y a des enjeux vraiment spécifiques chez nous auxquels il va falloir que l'on s'attaque.

Quelle réponse apporter ? J'imagine que c'est évidemment la question la plus importante certainement à aborder aujourd'hui. Pour nous, avant tout, ce sont des droits pour l'ensemble des consommateurs qu'il faut pouvoir promouvoir. D'abord parce que c'est une manière d'agir préventivement, mais aussi parce qu'il y a là des enjeux de cohésion sociale. On sait que de nos jours, il y a des choses très importantes derrière cela.

Alors, vous l'aurez compris, notre recommandation numéro un, c'est purement et simplement d'interdire la coupure qui dans une société aussi riche que la nôtre au XXI^e siècle n'a pour nous plus lieu d'être. Je signale aussi que c'est la revendication numéro un de la plateforme Right to Energy dont je me suis permise de lister les membres ici. Vous retrouvez des associations

comme Greenpeace, comme Les Amis de la Terre, comme REScoop, donc la Fédération des coopératives citoyennes de renouvelable, comme le Réseau européen de lutte contre la pauvreté, des confédérations syndicales, la Fédération des logements sociaux. En bref, ce ne sont pas quelques Wallons illuminés. C'est une revendication qui dépasse de loin la Région wallonne et qui est portée par des acteurs très très divers.

Pour nous, le seul compromis acceptable par rapport à cet enjeu de la coupure, c'est le fait qu'elle soit conditionnée à une décision de Justice de paix. Je sais que cela tranche largement avec qui a été dit jusqu'ici, mais pour nous le juge de paix est le seul acteur en mesure de vérifier le respect des obligations de tous, y compris des acteurs du marché. Le juge de paix est aussi le seul acteur en mesure de rééquilibrer la relation fournisseur-consommateur. Le juge de paix est indépendant et il peut aussi solliciter d'autres sources de droit pour traiter le dossier et prendre position et donc de ne pas se limiter aux réglementations en matière d'énergie.

Le juge de paix bruxellois reste aussi un juge de proximité. Alors, je ne me fais pas non plus le syndicat des juges de paix, mais on a eu l'occasion de rencontrer des juges de paix bruxellois il n'y a pas longtemps. Nous, on a trouvé, en tout cas ceux qu'on a rencontré, je ne dis pas non plus qu'ils sont représentatifs, mais ils étaient très attachés à leur rôle sur la question de la coupure. Une des juges de paix, j'espère que vous allez l'inviter à venir s'exprimer ici, disait : « les contournements visant à empêcher le juge d'être l'acteur qui transige sur un acte aussi lourd de sens et de conséquences pour le quotidien des citoyens sont des violations de la séparation des pouvoirs ».

Les juges de paix wallons que nous rencontrons aussi, et cela c'est quand même un élément important, ils sont confrontés aujourd'hui à de nombreux dossiers, car la dette antérieure au placement du compteur à budget. En fait, elle est récupérée par toute autre voie de droit. Dans certains cantons, il y a des séances spéciales énergie. Aujourd'hui, les juges wallons, ils ne transigent que sur la dette, pas sur le sort de la personne qui a déjà été coupée ou chez qui on a déjà placé un compteur à budget. Pour nous, c'est donc tout à fait pertinent de leur permettre d'intervenir en amont et de veiller à ce que la meilleure solution soit trouvée pour le ménage. Les juges wallons aujourd'hui constatent déjà de nombreux abus, abus que personne n'a détecté jusqu'à leur intervention. Je vous renvoie d'ailleurs vers le travail qui a réalisé Énergie Info Wallonie qui a analysé les décisions de Justice de paix sur les questions de dettes énergétiques. Je vous signale, puisque vous avez évoqué la question de l'analyse des conditions générales, que ce matin deux juges de paix wallons nous ont contactés pour évoquer cette analyse avec nous. Clairement, les juges de paix aujourd'hui en Wallonie sont aussi sollicités. Vous avez entendu parler de l'étude

de Brugel sur la Justice de paix. Nous, nous ne sommes pas des spécialistes de la Région bruxelloise donc je laisserai les acteurs bruxellois s'exprimer à ce sujet. Je vous invite juste vraiment à prendre l'avis des acteurs associatifs bruxellois, mais aussi de l'administration bruxelloise Bruxelles Environnement qui constate combien cette étude regorge de partis pris et de présupposés qui n'ont, aux yeux de ces avis, pas de base scientifique. Nous avons l'impression que les résultats de cette étude questionnent aussi grandement la neutralité du régulateur et plus globalement le rôle qu'il doit jouer en matière de décision politique, surtout quand cela concerne des enjeux sociaux aussi prégnants.

Alors, on ne dit pas que tout est rose à Bruxelles. Bien sûr, il y a beaucoup de ménages qui ne se présentent pas. À ce sujet, c'est une expérience à toute petite échelle, mais j'ai eu l'occasion d'aller rencontrer un juge de paix avec un groupe de citoyens en situation de précarité énergétique. On a été à une audience énergie. On a entendu quelques décisions. C'est vrai que cela va vite. Le juge nous a ensuite invités à venir discuter avec lui. Voilà, c'est une dizaine de personnes qui étaient là avec nous, mais je sais que ces personnes, si un jour elles sont sollicitées en justice, elles vont y aller. Parce qu'aujourd'hui, elles ont moins peur du juge de paix de leur canton. Elles l'ont rencontré. Elles ont discuté avec lui. Elles se sont rendu compte que c'était un lieu où elles pouvaient aussi s'exprimer et faire valoir leurs droits.

La justice manque cruellement de moyens. Les délais sont trop longs. Tout cela, on est bien d'accord et on en est conscient. Est-ce une raison pour revoir les droits des citoyens à la baisse ? Nous ne le pensons évidemment pas. Alors, du côté de la Wallonie, nous n'avons pas tout à fait la même interprétation que nos collègues qui se sont exprimés avant. Nous avons le sentiment que les Wallons subissent une procédure unilatérale où c'est le consommateur qui doit déplacer des montagnes pour être entendu. C'est le travail des CPAS, mais c'est aussi le travail de mes collègues et je peux vous dire qu'elles doivent vraiment parfois batailler pour simplement faire entendre le point de vue du consommateur.

En ce qui concerne le compteur à budget, on l'a dit : quand un ménage n'a pas les moyens suffisants de recharger, c'est la coupure. Quand il refuse de manière présumée le compteur à budget, c'est la coupure aussi sans aucune objectivation de la situation. Cela concerne, en Wallonie, grosso modo plus de 7 000 coupures par an. Rappelons aussi qu'un consommateur peut avoir de très bonnes raisons de refuser de manière présumée son compteur à budget : il peut être absent, il peut avoir des difficultés à comprendre les courriers qu'il reçoit ou il peut ne plus oser les ouvrir comme nous en avons parlé tout à l'heure, il peut avoir des problèmes de santé, il peut avoir des difficultés à se déplacer pour recharger sa carte, il peut parfois aussi tout simplement contester sa facture.

Pour nous, le compteur à budget n'est pas un outil de maîtrise des consommations c'est un outil de maîtrise de budget. Pour nous, c'est très très différent. Il n'encourage pas directement une utilisation rationnelle de l'énergie il ne permet pas de savoir si la machine à laver est énergivore ou s'il vaudrait mieux l'utiliser autrement. Il n'explique pas non plus si c'est plutôt l'isolation des murs ou de la toiture qui doit être réalisée. En bref, il ne remplace pas l'indispensable accompagnement social et il ne permet pas d'améliorer la salubrité ou la qualité énergétique du logement.

Par contre à défaut de moyens suffisants - ce qui est quand même régulièrement le cas pour les ménages qui sont confrontés à des difficultés de paiement - ceux-ci ne peuvent satisfaire à leurs besoins énergétiques les plus élémentaires. Donc ils sont faces à deux choix : se priver, ou se priver d'autre chose ou s'endetter sur d'autres postes de dépense.

Pour les membres du RWADE le compteur à budget est un outil d'exclusion sociale. Le seul acteur protégé véritablement par le compteur à budget c'est le fournisseur qui voit son risque d'impayé réduit à néant.

Rappelons que le risque commercial c'est aussi un élément inhérent à toutes activités commerciales qui est d'ailleurs mutualisé.

On a aussi le sentiment qu'avec ce système les fournisseurs deviennent prioritaires par rapport à d'autres créanciers. On ne dit pas que les fournisseurs ne doivent pas être payés, mais c'est un choix curieux que de privilégier les fournisseurs d'énergie par rapport à d'autres créanciers.

Je rappelle aussi que le compteur à budget est souvent installé pour des dettes minimes, parfois inexistantes, souvent estimées. Nous, nous connaissons un tas de situations où des ménages sont in fine remboursés. Là, le compteur à budget peut être désactivé et on est dans une situation où il y a eu du stress pour rien, une perte de temps, énormément d'argent aussi et notamment de deniers publics perdus puisqu'on l'a dit, le système des compteurs à budget coûte aussi à la collectivité.

Supprimer les coupures c'est aussi sortir de ce système qui fait peser une menace permanente sur les ménages et qui ne leur permet pas par ailleurs d'étaler le coût de leur consommation sur une année, de prévoir et d'anticiper particulièrement sur la question du chauffage.

Alors on en a parlé aussi, la CWaPE a réalisé une étude à ce sujet. Elle avance des éléments intéressants, mais elle présente aussi, selon nous, de nombreuses lacunes et de nombreux présupposés. Je vous renvoie à notre analyse pour l'entièreté de ce que nous avons pu mettre en avant. Mais je me permets quand même de citer quelques éléments. Page 102, la CWaPE déclare que l'accès à l'énergie n'est pas garanti par le mécanisme

des compteurs à budget. Elle liste cela parmi les inconvénients. Pour nous cet un élément suffisant pour disqualifier tout simplement le dispositif des compteurs à budget.

Alors on a parlé d'endettement tout à l'heure je voudrais aussi insisté que dans l'étude de la CWaPE on parle à la fois d'endettement théorique, en fonction de la longueur de la procédure. On parle d'irrecouvrable il y a d'autres manières de faire. Ce serait aussi intéressant de prendre en compte l'endettement des ménages de manière globale. Peut-être que l'on ne s'endette plus en énergie, mais que l'on s'endette sur d'autres postes de dépense. Un travail doit être fait pour aller plus loin.

Alors l'enquête téléphonique - qui montre qu'un grand nombre de ménages sont satisfaits - ne concerne, cela j'ai refait un petit schéma pour le montrer, qu'une partie du public en défaut de paiement. Nous on aurait aimé que l'avis des ménages qui sont déclarés en défaut de paiement et à qui on propose ou à qui on annonce que l'on va imposer un compteur à budget soient pris en considération. Sur 100 % de demande de placement de compteur à budget, 80 % des placements sont évités. Pour un tas de raison, on avait simplement oublié de payer sa facture et on se remet en ordre, parfois la facture est payée au prix fort pour éviter le compteur à budget, changement de fournisseur. Toutes les stratégies dont on a parlé à Bruxelles sont aussi à l'œuvre dans ces 80 % de ménages qui d'une manière ou d'une autre évitent le compteur à budget.

Dans les placements qui sont réalisés, ce qu'il faut savoir c'est que la moitié des compteurs à budget qui sont installés sont encore actifs. Donc d'une manière ou d'une autre la moitié des personnes qui ont eu un compteur à budget pour un tas de raisons différentes et pas forcément négatives, en tout cas elles ont décidé de s'en débarrasser. L'enquête téléphonique concentre ses efforts sur les 10 % des ménages qui soit, ont choisi de conserver leur compteur à budget soit, ont appris à faire avec.

Les personnes les plus isolées, qui ont le plus de difficultés, sont en général peu contactées dans ce cadre-là. L'étude a d'ailleurs montré aussi que les secteurs statistiques d'où proviennent les personnes interrogées sont plus aisés que les secteurs statistiques d'où proviennent les utilisateurs de compteurs à budget. On sait que des choses n'ont pas pu être captées par cette étude.

Que nous dit cette partie du public a priori la plus à l'aise avec le compteur à budget ? Elle nous dit que 20 % d'entre eux ont déjà été coupés. Elle nous dit que 20 % à 30 % d'entre eux déclarent ne pas se chauffer suffisamment. Elle nous dit aussi que 35 % d'entre eux déclarent avoir dû se priver ou retarder le paiement d'autres dépenses suite au placement du compteur à budget.

Alors si ces constats sont valables pour la partie la plus à l'aise a priori du public avec le compteur à budget, que vivent les autres ?

L'étude constate aussi des diminutions très fortes de consommations sous compteur à budget. Pour nous, c'est un élément qui doit être creusé. Ces ménages isolent-ils leur maison ? C'est peut-être vrai pour une partie d'entre eux. Ces ménages se chauffent-ils avec un poil à pétrole qui va les rendre malades à la place de leur chauffage au gaz ? Ces ménages ont-ils froid ?

Une partie focus group a été réalisée et permet de comprendre. Ce sont aussi des éléments qui nous interpellent beaucoup. Comprendre pourquoi une partie des ménages est satisfaite du compteur à budget ? Ce que la recherche mettait en avant c'est que le compteur à budget est un outil de mise à distance des institutions. On ne doit plus appeler son fournisseur pour négocier un plan de paiement, on ne doit plus aller demander de l'aide au CPAS. Les gens internalisent les contraintes et c'est la débrouille, même si elle est violente. On devient libre de se priver comme on l'entend.

Dans ce constat résonne pour nous un échec collectif, que toutes les institutions et tous les organismes qui sont concernés doivent prendre au sérieux et qui dépasse de loin les seuls constats et les seules questions énergétiques.

Nous face à ces enjeux on n'a pas toutes les réponses, ce qui nous semble évident c'est qu'il faut au moins travailler dans une logique d'automatisation des droits, parce que la problématique du non-recours est criante. Il faut aussi travailler à réduire la violence des relations entre certains acteurs et les citoyens et les consommateurs.

À côté de l'enjeu de la coupure, il y a celui de la tarification. Là-dessus, on soutient pleinement l'élargissement du droit au tarif social sur base d'un critère de revenu. Je tiens à dire que l'on est attaché à l'outil tarif social qui permet de mettre tous les Wallons, tous les Bruxellois et tous les Flamands protégés sur un pied d'égalité puisqu'il leur garantit le même tarif. Pour nous, c'est un outil important.

Il nous semble aussi urgent de réfléchir à la manière dont on pourrait octroyer une tranche de base vitale, appelons-la comme on veut, d'énergie qui soit gratuite ou à très bas prix pour permettre de répondre à des besoins de base. Cette mesure doit aller, in fine, à notre avis impérativement avec une logique de plafonds environnementaux. Cela doit être discuté parce que ce que l'on constate c'est que ce sont les riches qui consomment le plus. Que ce sont eux aussi qui tirent les normes et les standards vers le haut. On est du coup très circonspect par rapport à des projets de tarification capacitaire des réseaux de distribution. Même si on reconnaît le caractère simple de la mesure. Pour nous, cela impacterait négativement les petits consommateurs

dont on sait qu'ils sont particulièrement concernés par la précarité énergétique, les ménages isolés. Parce que ce type de tarification impliquerait que plus on consomme moins on paye cher à l'unité donc une forme de dégressivité qui nous semble plutôt négative.

On est aussi très circonspect par rapport au projet de tarification dynamique. On comprend qu'il va falloir modifier nos comportements de consommation en fonction de la production de renouvelable. Pour nous, les contraintes et les choix de consommations sont façonnés par l'organisation de la société, les horaires de travail, les horaires d'école. C'est avant tout collectivement que tout cela doit être redessiné. Il faut sortir d'une logique homoéconomique qui, à nos yeux, ne fonctionne pas et la sociologie de l'énergie en témoigne régulièrement pour porter un regard plus large sur les pratiques des ménages.

Sur la question de l'accompagnement je n'ai pas non plus eu beaucoup l'occasion d'en dire un mot jusqu'ici. Nous on est preneur d'avancer dans une logique de travail en réseau, où les acteurs de terrains apprennent à mieux se connaître. Non pas pour forcément se renvoyer la balle, mais pour savoir où eux-mêmes peuvent aller chercher des informations pour répondre directement à leur public et pour permettre une forme de diversité des portes d'entrée. Qui permet que celui qui n'ose pas rentrer dans le guichet énergie puisse s'adresser à son CPAS, mais celui qui a eu une mauvaise expérience au CPAS ou n'a pas envie d'y aller, puisse s'adresser à son association de quartier. Donc, on s'inscrit pleinement dans cette logique et aussi dans une logique de partage entre citoyens, de dynamique collective où l'on sort un peu d'une logique d'expert qui vient donner la bonne parole.

On sent aussi que ce sont des logiques qui portent leurs fruits.

Je termine avec juste deux petits points de conclusion. Un point pour vous parler très rapidement du rapport d'EPSU, l'European Public Service Unions, la Fédération des syndicats services publics au niveau européen, qui a réalisé une étude sur la libéralisation du marché, qui s'appelle « Going public » en anglais, donc tout un programme. Cette étude, en plus d'une évaluation détaillée de la libéralisation, évoque aussi des alternatives qui fleurissent un peu partout, notamment les remunicipalisations et les fournisseurs publics avec cette conclusion qui est : l'énergie est un bien trop précieux et trop déterminant pour le sens de la vie de chacun et pour notre avenir collectif pour être confiée à des acteurs dont le principal objectif est le profit.

En lien avec cette question de l'organisation du secteur, je voudrais vraiment conclure en vous disant qu'il est urgent de redonner une place au citoyen dans les solutions dont ils ont chacun besoin, et donc arrêter de leur imposer des compteurs à budget arrêté, de leur imposer des compteurs intelligents, leur laisser vraiment

la possibilité de choisir. On ne peut pas parler de « consommateur » tout en ne leur permettant pas d'avoir leur mot à dire et ils doivent aussi avoir leur mot à dire, dans ce que nous devons impérativement construire ensemble pour faire face aux défis qui nous attendent et qui nous concernent tous.

Merci.

M. le Président. - Avant de vous donner la parole, Monsieur Frédéric, la proposition que je vais faire était peut-être d'embrayer directement avec l'exposé de Mme Mahy, pour avoir un tour de question commun. Mais je ne veux pas froisser les sensibilités.

La parole est à M. Frédéric.

Échange de vues

M. Frédéric (PS). - Je ne serai pas long. Il n'est jamais que midi moins le quart. Si l'on travaille jusqu'à treize heures, je suis bon. Treize heures trente, on poursuit.

Je souhaite remercier l'intervenante. Je trouve que c'est intéressant, Monsieur le Président, parce que le maillage des diverses interventions ce matin permet une forme d'équilibrage dans la réflexion. Quand un ou des parlementaires déposent une proposition, ils sont convaincus, mais il faut quand même confronter ces idées à la réalité. C'est vraiment le sens de notre démarche. Ne vous méprenez pas sur mes intentions, je ne suis pas encore devenu un débile obsessionnel de l'intervention des juges de paix, mais je cherche, je réfléchis et j'essaye de voir avec un objectif qui est d'apporter un mieux-être à l'ensemble de la population et en particulier aux familles les plus précarisées.

Je me réjouis de votre intervention, parce que cela veut dire que votre réseau existe toujours. Je viens du Fédéral, je n'ai pas suivi les péripéties wallonnes. On me dit que d'aucuns voulaient s'en prendre au réseau. Il se trouve que c'eût été dommage. Cela nous aurait empêchés justement d'avoir cet équilibre de niveaux de réflexion et de maillage.

Ceci étant dit, vous avez parlé de votre préoccupation d'une transition énergétique juste. Globalement, je me retrouve dans tout ce que vous avez dit. Si l'on peut ajouter « juste et sociale » – sauf si vous mettez « sociale » derrière le mot « juste » –, je peux être d'accord, parce que je veux bien que l'on fasse de la transition énergétique, mais les gens qui en ont les moyens le font, bien, et ceux qui ne savent pas le faire ce sont encore ceux qui subissent les désagréments des surcoûts puisqu'ils ne savent pas isoler leur logement, par exemple.

Vous avez dit que vous êtes contre la fermeture, les coupures de courant. Je peux vous rejoindre, sauf que

moi, je mets une nuance : ce que je veux protéger, ce sont les gens précarisés qui sont en difficulté. Concernant les personnes qui décident, pour des raisons qui leur sont propres, de ne pas payer – ceux que l'on qualifie de « mauvais payeurs » –, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas maintenir une sanction. Dans le logement, même dans le secteur locatif privé, vous ne payez pas votre loyer pendant x mois, vous passez devant le juge de paix – il y a une procédure, n'est-ce pas ? – et s'il y a décision d'expulsion, vous subissez la sanction. Donc, je trouve qu'il faut quand même être mesuré et qu'il faut bien préciser les objectifs. Quand on dit que l'on est contre, il y a des fois où quelqu'un peut payer et ne paye pas, et il faut quand même pouvoir utiliser cette arme.

Je partage votre avis sur ce que vous avez dit à l'égard des juges de paix et je pense que pour continuer à parfaire ma réflexion et celle des collègues, il serait intéressant d'entendre les juges de paix. Je préférerais qu'ils viennent nous expliquer ce qu'ils en pensent eux-mêmes.

Sur les compteurs à budget, vous dites : « Il faut aussi supprimer cela. » Je comprends bien le sens de la réflexion, mais j'ai peu entendu... Si l'on supprime les coupures, si l'on supprime les compteurs à budget, on dit que ce sont les gens qui vont gérer tout cela. Bien. Cela peut être évidemment sympathique, mais cela va-t-il marcher à tous les coups ?

La seule chose concrète que j'ai entendue de votre part pour combler ces suppressions, c'est la mise en réseau de l'information. Je suis d'accord, mais c'est un peu dans le monde idéal – je ne vais pas dire des Bisounours –, parce que, entre le rêve et la réalité, il faut quand même pouvoir apporter des réponses concrètes.

C'était la seule question que j'avais après cette petite intervention.

M. le Président. - Je comprends que ma proposition d'embrayer sur l'exposé de Mme Mahy n'ait pas été retenue.

(Rires)

On va continuer le tour de table, et effectivement j'ai le temps.

La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Comme vous l'avez compris, comme j'aime bien les partenariats privé-public, je ne vais pas aller dans l'ensemble de votre sens, bien entendu, même si je vous ai écouté religieusement. Je suis quand même très humain, l'air de rien.

Juste vous dire que j'ai bien apprécié la relation dont vous parlez avec les juges de paix, cette crainte des juges de paix, quelle que soit la situation d'ailleurs, que ce soit la situation de précarité ou des disputes de

voisinage. Effectivement, vous avez des juges de paix qui sont extraordinaires, qui sont d'une humanité extraordinaire, qui essaient de comprendre la difficulté et qui trouvent des solutions à côté des partenaires sociaux. Certains ne le sont pas du tout, sont plutôt cartésiens et scientifiques et tranchent ainsi.

Effectivement, cette rencontre, et peut-être à l'inverse, cette conscientisation également des difficultés pourrait être intéressante, et là je rejoins mon collègue qui vient de s'exprimer, parce que j'ai bien apprécié cette démarche bruxelloise qui a été faite et que je ne connaissais pas. Je serai le premier à l'appliquer dans mon coin également, parce que je suis certain que le juge de paix sera ouvert à cette situation. Comme on a cité tout à l'heure le fait de passer la porte d'un CPAS ; il y a vraiment une pédagogie à mettre en place et je pense que l'ensemble des acteurs publics, qu'ils soient politiques, qu'ils soient du monde associatif ou d'un service public, doivent tirer dans le même sens.

Alors, le seul point sur lequel je suis moins d'accord avec vous, c'est évidemment la suppression des compteurs à carte. In fine, il faudrait quand même bien que quelqu'un paye cette partie-là. Je crois que cela entre dans cet aspect de pédagogie. Le fait d'avoir des compteurs à carte permet aussi, même si c'est difficile, même si c'est compliqué, d'avoir, quelque part, une responsabilisation. Il y a des personnes qui sont précarisées, qui n'ont pas demandé à être dans cette situation, qui ont une difficulté passagère et que l'on doit accompagner. Il y a des personnes complètement désociabilisées, qui n'ont plus de repères, qui n'ont plus de moyens de fonctionnement.

De mon côté, je constate que le compteur à carte a permis à des personnes de reprendre pied. J'ai le même cas de figure avec une personne qui venait tous les jours. Pour finir, je lui ai demandé de venir à la commune tous les jours. Elle venait avec sa canette de coca et son sachet de chips. Elle était complètement perturbée par rapport à une alimentation normale et c'est en remettant des critères, en remettant des règles que l'on a pu la réintégrer. Ce n'est pas possible pour tout le monde, j'en suis bien conscient. Dans ce cas de figure, je pense que le compteur à carte, même s'il faut peut-être alléger la situation, permet à toute une série de personnes d'y accéder et de ne pas avoir la coupure nette, ce avec quoi je suis bien d'accord.

Pour moi, c'est un droit fondamental, c'est comme le logement : avoir un toit c'est un droit fondamental ; respirer, boire, c'est une obligation de vie, et avoir un logement et de l'énergie pour pouvoir sortir de la misère, c'est un droit fondamental. Toutefois, il faut savoir comment l'articuler.

Le tout à la gratuité, pour moi, ne permet pas - mais c'est un avis personnel - spécialement d'amener à une responsabilisation, donc il faut vraiment accompagner les gens, les aider à s'en sortir eux-mêmes et puis lâcher,

et ne pas continuer à les tirer dans une aide-permanente. C'est une vision personnelle que je voulais vous livrer.

J'adhère à 80 % de ce que vous avez dit. C'est déjà pas mal.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Madame Ciuti, merci beaucoup pour votre exposé que j'ai trouvé extrêmement intéressant. J'ai d'abord été interpellée par l'analyse que vous aviez faite de l'évaluation faite par la CWaPE - évaluation biaisée, en tous cas - sur la satisfaction des utilisateurs du compteur à budget. J'ai trouvé cela fort interpellant.

Le fait aussi que le compteur à budget n'empêche pas les coupures et n'arrange en rien la précarité, pour vous, suffit sans doute à le remettre en question et c'est une donnée dont il faut tenir compte aussi.

J'avais une petite question, quand vous parliez d'une logique de plafond environnemental, j'aurais voulu savoir ce qu'il y avait derrière ce concept.

Nous avons entendu que les fournisseurs préfèrent la fin de la tarification sociale et plutôt quelque chose comme une solution avec des chèques ou fonds Énergie, comme on a le fonds Mazout.

Est-ce une solution que vous soutenez, que vous trouvez intéressante ou pensez-vous qu'il y aurait d'autres problèmes liés à ce type d'aide ?

Encore une petite question : concernant la TVA. Je le sais, la TVA est du niveau fédéral et pas régional, mais que pensez-vous de basculer d'une TVA de 21 % à 6 % ? Sur les matières énergétiques, est-ce une solution aussi dans la lutte contre la précarité énergétique ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci également pour votre intervention et les éclairages que vous y avez apportés.

Une première question ou interpellation, c'est sur la notion de précarité énergétique. J'ai déjà eu l'occasion de poser la question pour savoir ce que cela recouvre précisément. Ici, on voit bien qu'effectivement il y a un lien fort avec la pauvreté et quand on a moins de moyens, il faut faire des choix. Et à un moment donné, quels sont les besoins sur lesquels on fait les coupures, les sacrifices, et cetera ?

Je pense que l'élément fondamental est la lutte contre la pauvreté. La précarité énergétique n'étant qu'un des aspects et il y a d'autres aspects aussi indispensables dans la vie. La cause première est celle de la pauvreté et j'ajouterai ce que j'ai déjà expliqué aussi, un autre élément fondamental qui est la qualité du logement.

Par rapport à la qualité du logement, il faut reconnaître qu'il y a un principe d'iniquité. Finalement, chaque situation est différente, mais on peut avoir des revenus faibles et avoir la chance d'être dans un bon logement et on peut avoir des revenus faibles et avoir la malchance supplémentaire d'être dans un mauvais logement.

La question du prix de l'énergie et de la façon dont on paye son énergie ne peut pas impliquer la même réponse selon des situations différentes. La question de la tarification ou de la juste tarification du revenu se pose, à mes yeux. J'aimerais vous entendre là-dessus parce qu'on ne peut pas non plus dire qu'il n'y a pas de responsabilité. Laisser – schématiquement – une lumière allumée, c'est un acte responsable, quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve. Si on a la chance d'être dans de bonnes conditions matérielles d'avoir de bons revenus, tant mieux. Si on a la malchance d'avoir moins de revenus, évidemment c'est quelque chose de plus impactant et il ne faudra pas qu'à un moment donné la question de cette responsabilité personnelle ne joue pas.

Comment combiner cela, en sachant – et je reprends l'exemple d'une personne qui a la chance d'être dans un bon logement, bien isolé, et cetera – il doit avoir une consommation qui est plus faible au bout du compte ?

C'est un questionnement que j'ai et j'ai entendu que vous excluiez toute une série de pistes en termes de tarification, mais quel est l'idéal tarifaire ? Quel est celui qui est juste ? Juste dans le sens de la responsabilité environnementale et juste dans l'équité sociale qui fait en sorte que l'on ne soit pas doubles victimes d'une situation de pauvreté. C'est sur cette question-là que j'aimerais vous entendre.

M. le Président. - La parole est à Mme Ciuti.

Mme Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie. - Merci pour toutes ces questions pertinentes et qui touchent vraiment à l'essentiel des questions que l'on se pose et du travail que l'on essaye de mener.

Par rapport à cette question autour de la responsabilité individuelle, versus responsabilité collective que vous évoquiez, Monsieur Desquesnes, j'ai le sentiment que l'on souhaite évidemment que l'entièreté de la population soit responsabilisée par rapport aux enjeux climatiques, singulièrement. Mais que cette responsabilisation ne doit pas se faire en fonction de la taille du portefeuille.

Quand on parle de plafonds environnementaux et d'une forme de délibération démocratique autour d'usages qui, aujourd'hui, semblent ne plus pouvoir être permis pour répondre aux objectifs climatiques que l'on s'est donnés collectivement, notre vision de ces enjeux-là c'est quand même plutôt de définir collectivement des responsabilités que chacun devra après appliquer et de

ne pas le faire en fonction d'un signal tarifaire qui implique que ceux qui ont les moyens peuvent continuer de polluer.

Voilà ce sur quoi nous sommes arrivés pour l'instant.

Maintenant, on n'a pas l'impression, non plus, d'avoir réussi à construire un modèle de tarification parfait, qui répond à tous les enjeux. C'est très clair. Et par rapport à la TVA à 6 %, je dois dire que la question tarifaire est une question très vivante au sein du RWADE et c'est très bien comme cela.

On peut tout à fait rejoindre philosophiquement le fait que l'énergie est un bien vital et que donc c'est légitime que l'on n'applique pas à cette énergie le même taux de TVA que celui que l'on applique à une bouteille de champagne - pour reprendre un exemple un peu facile. Cela étant, on sait aujourd'hui que toutes autres choses restantes égales, réduire la TVA à 6 %, c'est avant tout faire un cadeau à ceux qui ont davantage de moyens et qui consomment plus.

Sans une réforme fiscale plus globale, pour nous la priorité, la porte d'entrée la plus intéressante c'est d'élargir le tarif social sur base d'un critère de revenus et donc de cibler des ménages qui, aujourd'hui, ne gagnent pas forcément plus que ceux qui ont droit au tarif social. Je pense à des chômeurs de longue durée, à des personnes qui sont à la mutuelle, qui n'ont pas plus de revenus que les catégories d'ayant droit, mais qui, in fine, n'ont pas droit au tarif social aujourd'hui.

Je l'ai dit, nous sommes vraiment attachés à une forme de tarif social plutôt qu'à un chèque énergie parce que cela protège les ménages de contrats qui seraient tout à fait désavantageux. Vous vous faites démarcher, un exemple parmi d'autres, par un démarcheur qui vous propose un tarif qui n'est pas du tout intéressant, votre chèque énergie est potentiellement avalé par ce tarif. Donc le tarif social protégé, à nos yeux, mieux.

On pourrait aussi imaginer un tarif social mazout puisque l'on parle de l'intérêt de vous faire réfléchir aux différents dispositifs. On pourrait tout à fait imaginer cela.

Sur la question de la responsabilisation, je crois que j'en ai déjà parlé aussi. On a l'impression qu'elle doit être collective et pas liée aux moyens financiers.

Sur la question des alternatives et de ce que l'on met en place à la place du compteur à budget, je suis bien d'accord sur le fait que l'on n'a pas à permettre aux mauvais payeurs de consommer de manière à leur permettre de ne jamais payer leur facture. On a l'impression que ces mauvais payeurs, on ne dit pas qu'ils n'existent pas mais ils représentent une petite partie de la population et en fait on prend souvent le corollaire du non-recours versus des abus de droit et on se rend compte que les recherches qui travaillent là-dessus montrent que c'est en général moins de 5 %, en

fait, des gens qui vont abuser là où un taux beaucoup plus important de gens ne vont pas recourir et donc on n'a pas envie de faire des politiques spécifiquement pour cette partie-là du public. Cela étant, dans ce que nous proposons – c'est vrai que l'on n'a pas de réponse toute faite, technique clé sur porte, comme le compteur à budget –, l'idée d'un tarif social qui allège la facture déjà de 30 % cela nous semble de nature à éviter une série d'endettement. Le fait – et là on rejoint tout à fait la FEBEG – qu'à un moment donné on réfléchisse sur la manière dont on finance les OSP de manière aussi à soulager un peu la facture, ce sont des propositions que l'on soutient.

La question du plan de paiement elle est, aussi pour nous, centrale. Quelqu'un qui a des moyens, on peut imaginer qu'un plan de paiement soit mis en place. Pour les gens qui n'ont pas les moyens, là, évidemment, on n'a pas de solution si ce n'est de passer à des réponses structurelles du type réduction de la consommation via une rénovation du logement. Là-dessus, j'insiste aussi sur l'importance de dispositifs qui vont chercher les ménages là où ils sont, dans les difficultés qu'ils vivent, qui n'attendent pas que les ménages arrivent. Ce qui implique des moyens évidemment pour ce faire et pour moi les deniers publics doivent aussi prioritairement être alloués à cela, à aider ceux qui ne sont pas en mesure de le faire sans les deniers publics en sachant qu'il y a des gens qui ne seront jamais en mesure de financer leur rénovation. Dans ces cas-là, il faut qu'on le fasse.

J'espère que cela répond à vos questions.

M. le Président. - Un tout grand merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Encore un tout grand merci, Madame Ciuti, d'être venue, c'était très intéressant également.

J'invite Mmes Mahy et Leclercq, Secrétaire générale et Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Audition de Mmes Mahy et Leclercq, Secrétaire générale et Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP).

M. le Président. - Mesdames, comme vous êtes deux, je vous demanderai de vous présenter chaque fois que vous prenez la parole.

La parole est à Mme Leclercq.

Mme Leclercq, Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). - Monsieur

le Président, Mesdames et Messieurs les députés, merci à vous de donner la parole au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté aujourd'hui, parce que c'est aussi donner une place à la parole aux personnes en situation de pauvreté.

Justement, je comptais terminer mon intervention par cela, mais finalement je vais commencer par la lecture d'un témoignage. C'est la lecture d'une militante, témoin du vécu. Nous travaillons toujours dans la participation. C'est la manière de laquelle nous travaillons au Réseau wallon. C'est un témoignage de Camille que j'ai récolté et que j'ai construit avec elle en octobre 2019.

Fin des années 80, le coût de la vie a augmenté très fort : le coût du logement surtout, les loyers des appartements, ainsi que les ventes. Il y a eu une explosion. Après, cela s'est un peu stabilisé. Puis, les augmentations ont repris, bien sûr.

Exemple, fin des années 70, je gagnais 15 000 francs belges nets mi-temps, soit 375 euros. Mon appartement me coûtait 3 000 francs belges, avec salle de bain et cuisine personnelles, soit 75 euros, donc un cinquième.

Maintenant, pour le même emploi, je gagnerais 970 euros nets, mais vous connaissez les prix des loyers actuels. Un kot sans les mêmes avantages que j'avais est déjà à 300 euros.

Je suis devenue propriétaire juste avant l'explosion, en 1985. À l'époque, j'étais mariée, sans enfants et j'avais un emploi. C'était beaucoup plus facile d'avoir un emprunt. Tu n'avais pas peur de dire non à ton patron et dire « Je vais voir ailleurs. » On pouvait trouver un emploi dans n'importe quel domaine, même sans diplôme. En tous cas, je l'ai fait.

Bientôt 35 ans que j'ai cette maison, c'est de tout côté qu'il faut refaire chez moi. Il y a quelques années, j'ai voulu demander une prime pour une réparation précise. Je me suis éduquée à ne pas trop dépenser et donc j'avais mis de côté pour faire des travaux pour une certaine somme. Je n'ai pas eu la prime parce que, à l'époque, il fallait faire des travaux pour au moins presque le double de mes projets. Mais moi, je fais très attention de ne pas gaspiller, de ne pas exagérer, de ne pas profiter et de ne pas demander plus que nécessaire. Puis, voilà, je n'ai pas eu droit à cette prime. J'avais été trop raisonnable.

Devoir avancer l'argent pour les travaux, c'est impossible. Il faut changer cela, car, si on a besoin d'aide par une prime, c'est que, justement, on n'a pas les moyens.

Je me rends bien compte qu'il faudrait faire de plus gros travaux d'un coup pour vraiment améliorer la qualité énergétique de ma maison, et pour que cela me revienne moins cher, mais je n'ai pas le choix. À force

de faire à petites doses, cela me coûte beaucoup plus cher.

Je fais beaucoup moi-même, à mon rythme, mais aussi à mon rythme financier. Je fais mon double vitrage moi-même. Il y en a qui disent que cela ne sert à rien, que ce n'est pas efficace, mais c'est ce que je peux faire. Comme j'ai pas mal de fenêtres, j'en ai encore pour quelques années.

J'ai un grenier aussi. J'ai mis tout ce que j'ai pu pour l'isoler, mais je ne suis arrivée qu'à faire une seule pièce pour l'instant, car cela coûte et que je n'ai plus forcément l'énergie ni la forme physique. Mon âge ne me permet plus de faire ce que je veux. Cela prend du temps et c'est certainement moins bien fait que si c'était un professionnel qui le faisait. Ce n'est pas la même qualité de matériaux non plus. Si j'avais les sous, j'engagerais quelqu'un pour le faire. J'ai mis de la frigolite au plafond, mais il paraît que ce n'est plus efficace au bout de quelques années. Encore un travail pour rien. C'est décourageant.

Il y a autre chose aussi, la matière première est plus chère qu'avant. Le bois de bricolage, par exemple, a augmenté, il a suivi l'augmentation du bois de chauffage qui a lui-même suivi l'augmentation du mazout. C'était flagrant. Avant, je faisais certains meubles moi-même, cela me coûtait nettement moins cher. Maintenant, cela coûte moins cher de les acheter tout faits mais ce n'est pas toujours de très bonne qualité.

Il y a des aides, c'est vrai, le Fonds social mazout, par exemple. Moi, je ne le demande plus, parce qu'il y avait trop de contraintes, trop de démarches, entre autres un délai de 60 jours, des preuves de paiement. On ne peut le demander qu'une fois par an alors que, parfois on achète le mazout en trois fois ou plus. Peut-être que cela a changé maintenant et que c'est plus souple. Mais tout cela fatigue à la longue. J'ai arrêté de le demander.

Parce que cela signifie encore devoir demander, encore devoir se justifier, encore être au taquet pour ne pas oublier le délai. Il faut se battre pour cela, avec tout et c'est tout le temps. Il faut absolument simplifier et automatiser, c'est indispensable.

À un moment, tu en as marre, tu n'as plus envie de te battre, tu rates des opportunités, tu perds des droits parce que tu en as marre.

On n'en demande pas autant à des gens qui ont les moyens.

Calculer, se battre, argumenter, cela finit par te faire perdre des notions d'humanité, te faire perdre de l'ouverture.

Un jour, à une consultation avec un directeur d'école, suite à une réaction de sa part, j'ai pris conscience que plus rien d'autre que calculer n'existait.

Je ne savais plus faire que cela : compter. Cela m'a fait un choc, j'avais oublié d'autres priorités.

Le système fait que tu as tout juste assez pour payer tes factures. Alors, tu t'arranges. Tu payes en trois fois au lieu d'une. Tu annules les anniversaires et les Noël. Tu t'enfermes de plus en plus. Donc, tu n'arrives plus à te projeter. Tu ne peux pas rénover ta maison. Tu ne peux pas réparer ta voiture. Tu ne peux pas faire face aux frais de la vie quotidienne. Tu ne peux pas payer les frais pour l'école de tes enfants, et cetera.

Actuellement, quand je suis dans mon lit et qu'il pleut, j'entends des « Poc ... poc ... poc... » Je sais qu'il pleut dans mon grenier, mais je n'ose pas aller voir. Quand je verrai ce dont il s'agit, il faudra peut-être faire intervenir quelqu'un, mais qui ? À quel prix ? Puis, tu ne sais jamais sur qui tu vas tomber ni quelle qualité tu auras. Quand tu as les moyens, tu as aussi les moyens de faire des choix, ce n'est pas le cas dans ma situation.

Et tout cela t'use. Compter, cela use. Réfléchir pour trouver de fausses solutions, cela use. Rénover avec des bouts de ficelles, cela use. La honte, cela use.

Parfois, je n'ouvre pas mon courrier ou je ne remplis pas un formulaire qui m'attend plusieurs semaines sur la table. Bien que je sais avoir tort, car je risque de perdre un droit ou une aide, je reste bloquée.

J'ai honte d'être pauvre. J'ai honte d'être moins pauvre que d'autres. J'ai honte de m'humilier devant des assistantes sociales. J'ai honte de devoir me justifier. J'ai parfois honte de prendre du bon temps, car cela me semble interdit.

J'ai envie d'autre chose, j'ai besoin d'autre chose, je veux vivre.

C'est le témoignage de Camille.

On voit le lien très fort entre le droit à l'énergie et le droit au logement.

Il faut savoir qu'il y a quelques mois on a fait tout un travail de priorisation des droits fondamentaux au niveau du réseau pour pouvoir déterminer ce qui était le plus important au niveau d'une stratégie de lutte contre la pauvreté : le logement et l'énergie, couplés à l'eau et au chauffage, sont arrivés en premier.

Vous avez tous ces éléments-là dans la note qui vous a été remise de manière plus détaillée.

Le réseau souhaite redire à quel point les politiques de logement et de l'énergie sont essentielles pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et nourrir à nouveau la confiance des citoyens envers le pouvoir public.

Par ailleurs, les objectifs poursuivis pour rencontrer l'ambition de la transition climatique exprimée dans la

DPR nécessitent de s'intéresser de près aux liens entre ceux-ci et la réduction des inégalités. Dès lors, articuler ces objectifs à ceux qui se sont exprimés en faveur de la transition sociale et de la transition économique, en se préoccupant dès le départ de réduction des inégalités.

Vous l'avez entendu, c'est plus d'un ménage sur cinq en Belgique qui a été touché par la précarité énergétique. Il n'est plus acceptable de penser que c'est un phénomène à la marge, bien au contraire, tout comme il n'est pas acceptable que cela entrave la vie quotidienne des ménages, alors qu'il s'agit d'un bien de première nécessité.

Derrière ces chiffres et face à ces enjeux, il y a des gens, il y a des réalités, il y a des parcours de vie.

Se débattre dans la vie alors que la privation d'un droit aussi essentiel que l'énergie est quotidienne ou se retrouver confronté à un appauvrissement pour pouvoir bénéficier d'énergie, parfois même s'endetter, c'est violent et ce n'est pas acceptable.

C'est Sandra qui n'arrive pas à chauffer correctement son logement et qui jongle avec les vannes thermostatiques pour consommer avec la plus grande parcimonie. C'est Sophie qui a été menacée de poser un compteur à budget dès un petit retard dans le paiement d'une facture intermédiaire, alors qu'elle a toujours payé et qui se demande si elle ne sera pas à nouveau punie au moindre écart de conduite. C'est Jeanne, seule avec deux enfants, qui ne parvient pas à trouver du travail et se bat pour pouvoir continuer à chauffer son logement en location qui demande 500 litres de mazout tous les mois de froid. C'est aussi Pascale qui voudrait enfin terminer les travaux d'isolation de sa maison, qu'elle a bien failli perdre suite à sa séparation et à l'endettement que cette nouvelle situation a engendré. C'est ce couple de petits indépendants qui ne chauffent qu'une pièce privée, outre la pièce du commerce fréquentée par les clients. Ce sont ces personnes âgées qui vieillissent à domicile et pour lesquelles un confort minimum devrait être garanti et qui pourtant se restreignent beaucoup trop.

Rappelons-nous également que, d'emblée, les gilets jaunes, en France d'abord, en Belgique ensuite, ont réagi aux questions de prix liés à l'énergie, au chauffage et à la mobilité. Cette classe moyenne, le plus souvent ayant un travail, se considère appauvrie, notamment par les coûts pour accéder à ces droits de base. Cela révèle également un problème de fond à prendre en compte, tant pour elle que pour les populations les plus vulnérables.

Une petite parenthèse tout de même sur les compteurs à budget. Certains diront que le compteur à budget permet d'asseoir le droit à l'énergie. Comme le RWADE l'a bien développé, je n'irai pas plus loin. En tout cas, pour le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le compteur à budget ne garantit pas le droit à

l'énergie dans la mesure où il peut conduire à la privation totale d'énergie. Il ne faut pas l'oublier.

Il ne faut pas oublier non plus que les compteurs à budget représentent 40 millions d'euros – cela a déjà été dit. À un moment donné, la responsabilité de toutes les parties, y compris celle des fournisseurs, ne devrait donc pas être mobilisée. C'est une question à laquelle le Réseau trouve la réponse relativement évidente.

Le Réseau tient également à rappeler qu'il s'inquiète de la pose de compteur intelligent en priorité chez les personnes dans la pauvreté. Ce sont elles qui devront tester le dispositif dans la réalité, faire face à ses défauts, à d'éventuelles coupures à distance... mais avec quelle nuance ? Sans compter tous les questionnements sur la vie privée.

Si le temps presse pour le climat, le temps presse plus que jamais pour la justice sociale. Réduire les injustices sociales aura toujours des conséquences positives pour le climat, alors que l'inverse n'est pas automatiquement garanti. S'il faut sans nul doute réduire la consommation en énergie, s'il faut développer les sources d'énergie renouvelable, toutes les options et toutes les actions doivent être pensées et mises avec la préoccupation permanente de réduire les inégalités. La transition énergétique est une réelle opportunité d'agir sur la justice sociale si elle garantit le droit à l'énergie et le droit à un logement correct.

Cette justice sociale nous impose d'agir à un double niveau en même temps. D'un côté, renforcer et faire évoluer des solutions sur le court terme, soit des solutions qui agissent sur le portefeuille des ménages déjà sous pressions pour leur garantir le droit à l'énergie, tout en réduisant, voire éliminant, toutes les pratiques et les dérives vexatoires subies par les ménages en lutte pour survivre. Je pense aux hyperconditionnalités, au contrôle social intrusif, aux complexités administratives, et cetera, toutes des situations qui peuvent par ailleurs entraîner du non-recours.

D'un autre côté, mettre en place des politiques publiques qui agissent de manière structurelle sur le lien entre énergie et logement, ce qui, à terme, devrait réduire les dépenses engagées dans les solutions à court terme. En effet, il n'est plus admissible que les ménages les plus vulnérables soient pointés du doigt pour leur consommation énergétique parfois excédentaire, alors qu'ils vivent dans des logements les plus vétustes, les moins bien équipés, les plus laissés à l'abandon, et cetera, alors qu'elles sont très majoritairement locataires et disposent de peu de pouvoir par rapport à l'évolution de leur logement.

Le réseau tient aussi à rappeler que les populations les plus vulnérables sous-consomment très régulièrement de l'énergie comme elles sous-consomment l'eau, la mobilité, l'alimentation, et cetera,

au prix de mauvaises conditions de vie. Tout doit donc être mis en place pour éviter que la transition climatique ne se fasse sur le compte des plus vulnérables ou en les oubliant, ce qui les confinerait à un appauvrissement accru.

Je vais maintenant vous présenter les priorités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui croise – en tout cas, on l’espère – ces différents enjeux.

Priorité : réaliser tests de risque d’appauvrissement et tests d’enrichissement ou tests d’occurrence d’effet Matthieu. Le réseau réclame que chacune des mesures en matière d’énergie, comme en matière climatique, soit passée au crible d’un test de risque d’appauvrissement, afin de vérifier qu’elle ne présente pas d’effets inattendus tels que l’apparition d’une nouvelle forme d’appauvrissement ou l’aggravation de situations de pauvreté déjà existantes. Il est également indispensable d’éviter que les mesures prises résultent en un effet Matthieu d’enrichissement, qui creuserait davantage le fossé entre les familles à revenu moyen et élevé et les familles en pauvreté. La DPR l’annonce, le réseau wallon y tient.

Le réseau demande aussi que la représentation des personnes en situation de pauvreté soit garantie au sein du Haut Conseil stratégique. À la croisée des enjeux climatiques et sociaux, il est indispensable que ce conseil soit le plus représentatif possible des populations présentes sur le territoire et puisse tenir compte des différentiels existants au sein même des groupes sociaux.

Deuxième priorité : faire en sorte que les droits et les devoirs de chacune des parties soient respectés, pour permettre de rééquilibrer la relation fournisseur/client. Mais là, on est bien sûr la question des juges de paix. Je ne vais pas m’y étendre. On rejoint tout à fait les positions du RWADE. En tout cas, ce qui est vraiment important pour nous par rapport à la Justice de paix, c’est que la Justice de paix doit pouvoir reconstituer du droit par rapport aux droits fondamentaux, et donc aussi par rapport à l’accès à l’énergie.

Troisième priorité : interdire les pratiques abusives. Le réseau a eu vent de pratiques qui grèvent la possibilité des ménages de conclure un contrat avec un fournisseur – par exemple, des avances de trois mois de paiement pour former une garantie –, ce qui écarte de nombreux ménages qui n’ont pas la possibilité d’épargner. Il ne faut pas oublier que plus de 35 % des Wallons – on est entre 35 et 40 % – sont en déprivation matérielle sur le sujet de l’épargne. Ce n’est donc pas anodin non plus. Ces pratiques sont à bannir. Les délits de réputation tels que celui de mauvais payeur existent afin d’écarter une partie des consommateurs, ce qui est également à bannir.

Quatrième priorité : interdire le démarchage. Il y a des sanctions en cas de pratiques abusives de

démarchage, mais elles ne sont pas toujours appliquées. Pourtant, ces pratiques font légion. Les quartiers où se concentrent les logements sociaux sont régulièrement visés par les démarcheurs, porte-à-porte. Faisant miroiter des réductions intéressantes, des clients se font bernier. Avec l’arrivée des compteurs communicants, et par la même occasion une complexification des tarifs, l’encadrement du démarchage, ou mieux une interdiction deviendra indispensable. Le réseau craint en effet un impact sur la lisibilité des tarifs et leur comparaison qui seront bien plus compliquées.

Cinquième priorité : jamais de coupure et suppression des compteurs à budget. On rejoint les positions du RWADE. On en a déjà parlé.

Sixième priorité : agir sur les tarifs. Bien sûr, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté souhaite qu’il y ait un élargissement du statut de client protégé à un niveau de revenu. C’est une mesure à court terme laquelle le réseau wallon tient vraiment beaucoup. On réfléchit aussi évidemment avec le RWADE à cette tranche vitale d’énergie gratuite ou à très bas prix. Cela fait aussi partie de nos revendications, bien qu’il faille également prévoir un soutien pour les ménages à faibles revenus qui consomment beaucoup, du fait d’une qualité de logement médiocre, afin de leur trouver des réponses structurelles. Il ne faudra pas oublier cela : il y a encore des gens qui surconsomment énormément.

La priorité probablement phare et la plus importante : isoler le bâti, évidemment. La consommation des ménages dépend de leurs revenus, cela a été prouvé. Ceux qui gagnent moins consomment moins. S’il existe des surconsommations dans les ménages des premiers déciles, c’est souvent dû à des équipements énergivores – boilers électriques par exemple –, mais surtout à une qualité de logement médiocre. Cela a déjà été dit de nombreuses fois ce matin. La solution la plus structurelle et la plus efficace reste celle de consommer moins, on est d’accord, et l’isolation des logements doit devenir un objectif majeur sinon le principal de la politique wallonne pour cette raison-là. L’isolation des logements, qu’ils soient publics ou privés, en propriété propre ou locative, est une opportunité d’améliorer le bien-être et l’état de santé des habitants. L’institut Eurofound a ainsi démontré qu’un investissement dans la rénovation de plus des 10 % des logements les plus inefficaces serait récupéré en économies dans les soins de santé en moins de trois ans.

MEBAR est reconnu comme une mesure efficace, relativement simple administrativement. Elle reste une mesure *one shot*. Elle mériterait pourtant d’être renforcée et améliorée en augmentant le montant de l’enveloppe, en augmentant le niveau de revenus qui y a accès, mais aussi en permettant d’autres voies d’activation de cette mesure.

Mais il faut aussi aller plus loin. MEBAR pourrait être un point d'accroche pour aller plus loin dans les mesures structurelles d'amélioration de la qualité énergétique du bâti. C'est une manière de repérer les logements nécessitant rénovation, occupés par des personnes en situation de pauvreté. Cela doit bien sûr se faire dans le respect de la vie privée et des personnes. En ciblant prioritairement les plus mauvais logements - PEB E, F et G - habités par les personnes en situation de pauvreté, et bien entendu les logements publics, l'effet sera immédiat sur les ménages en difficulté et aussi sur la réduction des inégalités.

Pour agir sur le parc locatif privé où se loge une grande partie de la population en situation de pauvreté, il faudra veiller à éviter une explosion des loyers de laquelle ne résulterait que le déplacement des difficultés pour les ménages et les contraindrait à déménager. Une régulation des loyers est indispensable pour éviter cette explosion, dans une forme à inventer pour permettre aussi de valoriser les investissements consentis, sans qu'il y ait captation des moyens publics et donc, effet Matthieu.

La dégressivité des primes lorsque le revenu augmente est une mesure qui va dans le sens de la réduction des inégalités et diminue les effets d'aubaine et les effets Matthieu. Le réseau wallon demande que cette dégressivité soit encore renforcée de manière à cibler davantage encore les populations qui en ont le plus besoin.

Pour les ménages appauvris propriétaires, il importera aussi d'innover dans la manière de penser les rénovations et leur dynamique afin de toucher ce public qui reste sous-représenté actuellement au travers du système des primes : mettre en place des projets de rénovation par quartier, de l'autorénovation qui peut se concevoir dans le cadre de projets collectifs et solidaires, travailler dans une logique de travail en réseau pour accompagner et approcher les publics en besoin de rénovation, et cetera. Respecter le rythme et les possibilités des personnes est indispensable, comme il faut accepter qu'une portion de la population n'ait jamais la possibilité financière de rénover son logement. Une partie ne sera pas capable d'avancer le montant des travaux avant de recevoir les primes et une autre partie ne sera pas capable de « se payer » une rénovation du tout, même avec les primes et même pas d'avoir accès à un prêt. Cela demandera donc un investissement public. Il y a des ménages qui ne pourront jamais rénover, qui n'auront jamais les moyens de le faire.

M. le Président. - La parole est à Mme Mahy.

Mme Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). - Je suis Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Je ne vais pas ajouter aux argumentaires de Anne et du RWADE puisque, vous l'avez bien compris, on s'appuie l'un sur l'autre et l'on est

complètement en phase sur les recommandations évoquées par le RWADE et les positions développées par le RWADE.

Je veux simplement remettre un cadre un peu plus macro par rapport à la responsabilité politique de la Wallonie dans les engagements qu'elle a pris dans la Déclaration de politique régionale. Dans la DPR, le Gouvernement wallon s'engage à construire une stratégie de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté. Il faut bien l'entendre non pas comme un Plan wallon de lutte contre la pauvreté, mais une stratégie de réduction des inégalités pour lutter contre la pauvreté. Toutes sortes de choses qui ont été évoquées aujourd'hui tiennent à des éléments forts qui portent sur la réduction des inégalités, comment on équilibre les choses entre les acteurs porteurs de la politique de l'énergie et du logement en Wallonie et au bénéfice de qui.

S'il faut être très pragmatique – j'ai entendu le mot « pragmatique » tout à l'heure dans l'assemblée – sur la manière de prendre des décisions, le pragmatisme peut être au service de la réduction des inégalités et de la lutte contre la pauvreté. Le pragmatisme, ce n'est pas simplement gérer rapidement du transfert d'argent d'une caisse à une autre, c'est aussi se dire comment, à long terme, on arrive à faire reculer la pauvreté, en Wallonie, et comment la part énergie/logement va y contribuer aussi. Donc, comment les décisions que prenez, à un moment donné, par rapport à cette matière, ne rendront pas la vie plus compliquée de ceux qui l'ont déjà mais, au contraire, rendre la vie plus légère de ceux qui ne devraient plus avoir cette vie compliquée aujourd'hui.

Je rappelle tout à l'heure que notamment Sabine, quand elle est intervenue, a dit dans un morceau de phrase : « dès lors qu'elles en ont les moyens ». On a des tas de gens en Wallonie, aujourd'hui, qui n'ont pas les moyens. On a vu les chiffres tout à l'heure, il n'y a pas besoin de revenir dessus, en termes d'intégration sociale, de chômage, même de revenus du travail aujourd'hui qui peuvent être largement en dessous du seuil de pauvreté, suivant la durée du temps de travail que l'on a.

Il faut se poser la question de « comment ne pas renvoyer vers des systèmes éducatifs, des systèmes contrôlant, des systèmes conditionnés, l'accès à une série de droits, parce que l'on n'opérationnalise plus ce droit, donc dans ce cas-ci le droit à l'énergie et au logement ? Comment va-t-on éviter d'essayer de faire passer la porte du CPAS à des gens en constituant du droit à l'énergie et du droit au logement ? » C'est important. Quand on dit qu'il faut apprendre à passer la porte du CPAS, je défends les CPAS, c'est très important dans notre société. Aujourd'hui, la dérive est que les CPAS ne jouent plus uniquement leur rôle résiduaire, cela devient la boîte de réception de la déconstruction des droits structurels fondamentaux qui ne sont plus accessibles à une part de plus en plus grande de la société.

Réfléchir l'énergie, c'est la réfléchir sous cet angle-là aussi. Réfléchir le logement, c'est réfléchir sous cet angle-là aussi. Je n'ai rien contre les tuteurs énergie, au réseau nous y sommes favorables, qu'il y en ait dans toutes les communes, et cetera. Néanmoins, il ne faudrait pas que le tuteur énergie devienne la béquille permanente des pauvres à gérer, parce que jamais on ne résoudra comment ils vont en sortir par l'énergie, par le logement par d'autres droits. C'est par l'énergie que l'on parle du logement, mais c'est de ces deux-là qu'on lit aujourd'hui et c'est très important.

On parlait tout à l'heure d'alliance privé-public, et cetera, ces alliances sont importantes, à condition de nouveau qu'elles soient réfléchies en fonction de la réduction des inégalités, dans quel bénéfice à long terme, avec quel retour sur investissement, mais aussi investissement social, au nom de l'ensemble de la collectivité. Que l'on revoie les systèmes solidaires, parce que demain plus les gens qui ont les moyens vont avoir un logement, moins ils contribueront solidairement. Évidemment qu'il faut le faire, mais il faut le faire avec la préoccupation de la réduction des inégalités absolument et ne pas laisser filer cela ou abandonner cela à l'impuissance de se dire : « Tant pis, c'est ainsi. Pour le moment, ceux qui peuvent, tant mieux pour eux, et les autres tant pis pour eux. »

Deux-trois derniers éléments très courts. Quand on parle de compteur à budget et de compteur intelligent, je ne vais pas revenir sur le débat, vous savez ce que l'on en pense. Je veux tout de même dire qu'une chose qui accable terriblement les gens qui sont déjà accablés par le trop peu de tout, matériellement et en termes de droits, c'est le fait que, en plus, on leur retire la possibilité de choisir dans leur vie. On est contre le compteur à budget, on devrait le supprimer, mais je pourrais encore vivre avec l'idée que le compteur à budget existe, à condition qu'il soit choisi par la personne pour rencontrer ce qui est dit par certains d'entre vous : « certaines personnes ont parfois besoin, dans la vie, d'un instrument qui va les aider, et cetera », mais que l'on enlève la contrainte.

Comment est-il acceptable que les compteurs intelligents soient imposés automatiquement aux personnes qui ont un compteur à budget, dans une société où ce compteur intelligent va pouvoir être choisi par les autres ? Je vous fiche mon billet qu'il y aura un recours au Conseil d'État ou à la Cour constitutionnelle contre cela, parce que c'est indécent, complètement discriminant. Il faut y réfléchir.

Je ne parle même pas de l'objet, on peut parler des budgets, on en a parlé. Se rend-on compte que l'on dépossède même ces gens, qui sont peu possédants de tout, de cela ? Il faut réfléchir à cela. Comme hommes et femmes politiques aujourd'hui, l'éthique doit rejoindre la décision politique pragmatique. On ne peut plus se contenter du pragmatisme qui fait fi de l'éthique, sur

l'équité et sur les inégalités. Pour moi, c'est extrêmement important, fondamental et urgentissime.

C'est pour cela, de la même façon, que je défends et le réseau défend aussi les juges de paix. Il y a bon nombre de problèmes dans la manière de fonctionner, évidemment il y a plein d'écueils partout. Se rend-on compte que l'on est en train de daigner du droit en permanence aux personnes en situation de pauvreté : on ne passe plus par la justice de paix pour l'énergie, on ne passe pas par la justice de paix pour le placement d'un limiteur de débit d'eau, on ne passe plus par la justice de paix pour les dettes quand les gens prennent le train sans payer. On y passait avant, maintenant c'est fini, c'est une transaction. Pour le vol dans les magasins, on propose une transaction.

Vous pouvez regarder que, pour tout ce qui concerne le droit des plus faibles, on enlève en fait ce qui fait notre démocratie : une autorité libre qui se met entre les deux pour évaluer le préjudice entre le préjudicié et celui qui a commis l'acte. Pour les plus pauvres, on élimine et on élimine. Je suis d'accord que l'on sorte tous les chiffres qui sont sur Bruxelles, encore que, il faudra entendre aussi les autres acteurs sur Bruxelles qui ont à dire et les juges de paix – vous allez le faire et tant mieux –, mais on doit placer cela dans ce contexte général là. Sinon, si l'on retire de la liberté, si l'on retire du droit et l'on essaie d'apprendre aux gens à vivre avec 900 euros, ce qui est impossible, en leur mettant de l'éducatif et du coercitif, où va-t-on ?

Je pense que la question de l'énergie et du logement se place éminemment dans ce cadre-là. Je vous invite donc, comme personnalités politiques qui avez des responsabilités importantes à prendre sous cette législature, dans ce cadre-là, importantes à prendre pour faire le lien avec ce Plan wallon de lutte contre la pauvreté, importantes à prendre avec cette réalité où l'on dit, pour une fois, avec une certaine audace dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté, qu'il faudrait mesurer les choses à l'once de « cela produit-il de l'appauvrissement ou de l'enrichissement ? ». C'est quand même intéressant, il faut s'y référer.

Je terminerai en disant – ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, mais j'ai envie de le mettre sur la table – que j'espère qu'il y aura rapidement aussi un débat et une mise en application de ce que l'on appelle les *prosumers*, mot que je ne comprends jamais. Ceux-là qui bénéficient de tous les avantages pour eux et qui ne contribuent plus ou pas du tout, ou plus du tout, je ne sais pas comment il faut le dire, aux caisses collectives, alors que même le pauvre paye le transport de leur énergie, cela me laisse perplexe.

On a un Plan wallon de lutte contre la pauvreté, on parle d'inégalités dedans, on parle des risques d'appauvrissement et d'enrichissement, ce débat a autant d'importance que de consacrer celui que l'on a

aujourd'hui et de prendre de bonnes décisions et de le mettre sur la table le plus rapidement possible.

(Rires)

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Pour remercier les deux représentantes du réseau wallon de lutte contre la pauvreté, remercier aussi le témoignage de Camille. C'est toujours quelque chose qui remet un peu d'humanité et aussi de perspective par rapport aux débats et enjeux que nous avons, et les décisions futures que nous aurons à prendre au sein de cette assemblée.

Je voudrais rebondir aussi – pas sur le dernier aspect *prosumer*, je laisserai la majorité y répondre – sur l'aspect compteur intelligent. C'est une occasion pour remettre sur le même pied d'égalité tous les consommateurs. Il ne faut pas dire « parce qu'on ne vend plus des compteurs à budget, on va installer des compteurs intelligents chez les gens qui avaient des compteurs à budget », je m'oppose fermement à cette option. Les compteurs intelligents font partie d'une solution globale de gestion des réseaux énergétiques, d'équilibre entre la consommation et la production et c'est peut-être l'occasion pour remettre sur pied d'égalité et éviter d'avoir ce que j'appelle une discrimination entre les uns et les autres. C'est un outil moderne qui peut être utilisé intelligemment y compris à des fins de justice sociale, mais qui doit s'implémenter de façon uniforme, sur le territoire avec les questions de respect de la protection de la vie privée. C'est un outil qui peut éviter cette inégalité de traitement et à la fois sur le plan de la formation et de la préparation que d'autres ont évoqué, je trouve que c'est un vrai chantier à mener en la matière et l'on doit s'y atteler au sein de ce Parlement.

L'élément le plus fondamental dans ce débat reste celui du toit. Du toit de qualité, car l'énergie est liée à cela. Je suis assez sensible à la proposition que vous faites en matière de tarification puisqu'un toit de qualité est un chantier de longue haleine avec des résultats concrets, mais il y a aussi le tarif maintenant qui est un des éléments fondamentaux. Comment fait-on améliorer le tarif ? Je pense que le système de compteur à budget n'est pas bon aujourd'hui. La solution bruxelloise n'est pas bonne, on voit en tout cas que les résultats chiffrés ne sont pas à la hauteur – je ne parle pas du fait à un moment donné que le juge de paix intervienne – mais au bout du compte on voit bien que l'on reporte le problème et qu'il ne disparaît pas. Je suis sensible aux propositions que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté fait et je pense qu'il y a une solidarité à avoir entre les différents consommateurs, que la question du tarif dans ce cadre-là – et j'ai l'occasion de l'évoquer avec les représentants de la FEBEG et avec vous – pose vraiment problème dans sa façon d'être aujourd'hui, où

les faibles consommateurs qui ont la chance de payer une part faible des obligations sociales. Le tarif social doit, selon moi, être amplifié, doit être porté par l'ensemble des consommateurs et pas en fonction de la consommation. Je pense aussi que pour qu'il soit socialement acceptable par l'ensemble des contributeurs, des gens qui payent leurs factures d'énergie, il faut aussi qu'il y ait une notion de responsabilisation dedans. Par exemple, une modulation en fonction de la qualité d'habitat, de sa consommation énergétique serait un élément qui permettrait d'être à la fois plus aidant pour les plus précaires, mais aussi acceptables par l'ensemble des consommateurs.

Il y a un dialogue et une nouvelle forme de justice sociale à implémenter, mais la justice sociale est double : celle d'être attentive aux plus fragiles, aux plus faibles, mais celle aussi qui donne un ton de justice dans le chef de ceux qui contribuent et qui ont les épaules les plus larges. Il y a des pistes à explorer de cette façon-là parce que la démonstration des échanges aujourd'hui, c'est que le système dans lequel on est, la tarification de l'énergie aujourd'hui, on parle surtout d'électricité et de gaz, mais on pourrait parler d'autres types de fournitures énergétiques, il y a un vrai problème d'effet mature. Le système aujourd'hui doit être battu, une partie de responsabilités de législateur, une partie de responsabilités de la CWaPE mais je pense que c'est un vrai chantier à mener dans les prochaines semaines et les prochains mois de la part du Gouvernement et bien sûr du Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Madame Mahy, vous avez parlé du travail des tuteurs énergie en faisant le parallèle avec le CPAS en général qui devient le réceptacle des faiblesses ou plutôt des affaiblissements de toutes les politiques structurelles. Néanmoins, dans l'état actuel des choses, dans les faits c'est un acteur important, cela a été rappelé par les autres intervenants. Je voulais voir avec vous votre analyse du rôle actuel des tuteurs et des liens à faire avec les autres structures d'accompagnement. Pour vous, y a-t-il des éléments à améliorer, des modifications à réaliser dans ces missions ? Ou simplement plus de moyens à octroyer comme cela a été proposé ?

Enfin, aussi sur ce rôle d'accompagnement, vous avez parlé des partenariats publics-privés, à cet égard que pensez-vous de la proposition des fournisseurs de jouer un rôle dans cet accompagnement ?

M. le Président. - La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). - Juste une petite remarque, le tuteur énergie, je rebondis sur ce que tu viens de dire, je le vis quand c'est une assistante sociale c'est encore beaucoup plus facile, car elle peut prendre les deux éléments que vous avez évoqués ici et c'est vraiment une plus-value. Ce n'est pas quelqu'un qui voit de

manière abrupte la partie uniquement bâtiment, c'est quelqu'un qui a pu faire la transversalité, prendre le cas complet et moi en tout cas c'est comme cela que je le vis, la double formation et, au niveau du travail d'équipe, c'est intéressant. Ce n'est pas une personne isolée qui travaille uniquement dans une commune avec l'écopasseur d'un côté et le tuteur énergétique de l'autre, communes et CPAS qui font leur truc, mais il faut évidemment intégrer l'aspect social et j'ai bien aimé la façon dont vous l'avez fait.

Également l'intégration du privé, je suis heureux de voir qu'il apparaît. J'ai bien aimé la situation par laquelle vous avez commencé, celle dont vous avez décrit une personne seule et je crois effectivement que si elle n'a pas de réponse du public – et je le redis on a le budget wallon, les budgets des communes et CPAS ne sont pas extensibles non plus, on doit essayer l'ensemble des politiques – quand vous dites qu'il faut avoir une égalité sociale, je préférerais dire qu'il faut tirer les gens vers le haut quand ils sont dans les ennuis. Aller les chercher et les accompagner puis leur redonner cette autonomie et cette dignité. Malheureusement, les pouvoirs publics n'iront jamais assez vite et j'ai bien aimé, c'est juste une constatation, vous entendre dire que le privé peut intervenir. Il y a des systèmes de tiers investisseurs qui fonctionnent déjà, vous les avez cités toute à l'heure. La dame dans son expression le dit « je n'ai pas les moyens de faire les transformations », même s'il y a un prêt à taux zéro, il faut quand même rembourser ce prêt donc à un moment donné avoir un tiers investisseur qui prend le risque, qui fait l'avancement sur l'isolation des toitures, cela peut être intéressant.

Puis, une partie de formation. Les personnes qui sont dans cette situation de précarité et qui n'ont pas de formation. On peut jouer avec des EFT, on peut jouer avec la fédération d'autoconstruction pour isoler un toit. Je ne suis pas le plus grand des bricoleurs, mais j'y arrive. Il y a des choses intéressantes, parce que l'on peut aussi demander à la personne d'isoler sa maison et peut-être d'avoir une formation complémentaire au final ; je pense que l'on n'utilise pas assez les EFT. J'ai un comparatif, fait dans une structure maraîchère, où des personnes dans des situations de handicap ou des personnes qui n'ont pas de formation viennent au travers d'une EFT faire du maraîchage ; les produits sont vendus dans les écoles puis il y a une vraiment une finalité à tout le projet. Peut-être que là aussi il y a une piste de solution. Vous allez dire que je ne pose pas beaucoup de questions, mais que j'amène plutôt des petites solutions intéressantes, mais on est là aussi pour pouvoir peut-être mutualiser ce qu'il se fait dans l'ensemble des entités dans l'associatif des choses positives. Raisons pour lesquelles je n'ai pas posé de question.

Excusez-moi, si je n'entends pas l'ensemble des réponses ; je dois être à 13 heures 15 à Liège et donc, voilà pour ne pas avoir un flash, sinon je devrai aussi payer quelque chose. Ça va aller.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - Oui merci. Tout d'abord avant tout je voudrais vous remercier pour votre intervention et notamment pour le témoignage prenant que vous avez fait et qui, il faut bien le dire pour ceux et celles qui sortent régulièrement de chez eux, devient une réalité. Il faut tout de même rappeler que l'on est un peu tous privilégiés ici, dans ce bâtiment, et que l'on ne doit certainement pas l'oublier.

Vous avez évidemment confirmé certains de mes propos, ou en tout cas complété certaines questions. Peut-être dire à mes collègues qui pensent que le recours au juge de paix ne marche pas, partent du principe que cela ne marche pas, j'ai quand même entendu, par moment, d'autres visions. Je pense que l'on était ici pour justement étudier la question et peut-être mettre en question nos certitudes. C'est l'intérêt de notre commission. Vous avez mis en avant le lien avec le prix de l'énergie, le logement, le coût de la performance énergétique, et cetera. Il est évident que ce sont bien souvent les plus précarisés qui ne peuvent pas, malheureusement, changer leur matériel énergivore. On le sait, vous l'avez dit. J'aurais souhaité avoir votre analyse sur l'audit obligatoire. On en a pas beaucoup parlé, et notamment sur l'exonération pour la toiture ou pour les petits travaux sous les 3 500 euros. Est-ce suffisant ? Quelle est votre analyse par rapport à cela ? La suppression du plafond des primes, vous en avez dit un mot.

J'ai vu dans votre document, et je trouvais que c'était assez intéressant, c'est l'importance de réaliser des mesures du risque d'appauvrissement. On sait qu'il y a des budgets, on sait qu'il y a des décisions, mais l'impact des décisions, notamment du Gouvernement, avoir une analyse sous cet angle, je trouve cela intéressant. Vous l'avez repris dans votre document et j'ai eu l'occasion de le lire assez rapidement.

M. le Président. - La parole est à Mme Mahy.

Mme Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). - Je vais dire une chose ou l'autre et Mme Leclercq complétera puisque Anne est sur la matière en permanence et moi je suis sur la vision globale, puis je m'intéresse évidemment à la matière, mais à travers des personnes qui sont plus impliquées dedans.

Par rapport à la réflexion liée aux tuteurs énergie, qu'y aurait-il à améliorer, et cetera. Moi, je ne me prononcerai pas sur le fonctionnement du métier parce que je pense que les personnes ont acquis de l'expertise. C'est en tout cas ce que l'on entend sur le terrain, qu'il y a des compétences diverses qui ont été diversifiées, qu'il y a de l'ouverture d'esprit, et cetera. Par contre, je veux juste faire une réflexion plus globale : je pense que dans une société il n'y a jamais qu'une seule porte d'entrée qui peut fonctionner par rapport à l'ensemble de la

population, et singulièrement par rapport aux populations les plus vulnérables. Ce que je veux dire par rapport à cela, c'est qu'il est important d'accorder à nouveau de la confiance aux personnes pour qu'elles choisissent la porte d'entrée qui va être la plus adaptée pour elles pour pouvoir être accompagnées dans un cheminement qui aura un résultat constructif et positif. Pour certaines personnes, ce sera la porte du CPAS et donc le tuteur énergie, puisque le tuteur énergie, c'est à partir du CPAS qu'il agit aujourd'hui. Pour d'autres personnes, ce sera la porte d'entrée d'une association de quartier à laquelle elles accorderont leur confiance et qui les conduira vers un associatif du type de celui que, par exemple, le RWADE a développé.

Quand je dis cela, je ne suis pas en train de dire qu'on doit développer des couches de lasagnes, parce que c'est aussi une réalité wallonne d'avoir dans plein de domaines des espèces de petits bouts d'action qui se trouvent partout et où c'est finalement la personne qui doit faire l'ensemblage de ce qu'elle doit aller rechercher pour arriver à s'en tirer. Cela ne va pas non plus. Je trouve qu'il faut réfléchir à un équilibre. Un équilibre entre service public, terrain associatif, dans une relation complémentaire intéressante et constructive, mais qui permet ces portes d'entrée diversifiées.

On arrivera jamais à convaincre que toutes personnes passent la porte du CPAS, d'autant plus si elle n'a pas de raison d'y aller. Déjà y aller quand on a des raisons d'y aller, ce n'est déjà pas simple, et il y a des gens qui finissent par ne plus y aller ou qui décident de ne pas y aller alors qu'ils auraient un droit à constituer. Donc je pense qu'il faut réfléchir à cela.

L'autre chose est plus macro et c'est plus compliqué, parce que je pense que l'on dévie. Si l'on veut arriver – cela c'est une vision mais on n'est pas là pour se prononcer là-dessus. Je vais donc le faire avec délicatesse et en respectant que les partis ne sont pas là pour le débat – à réduire la pauvreté et à reculer dans les inégalités, pour ma part, il faut que l'on arrive à se reposer la question de à quels endroits on travaille avec la population pour que les droits soient appliqués. Et cesser de penser qu'il faut charger et surcharger les CPAS de s'occuper de tout. Cela, c'est ma vision. Mais elle est complexe, cette vision-là, je ne suis pas en train d'assassiner les CPAS. C'est une institution que j'apprécie, mais je pense qu'il y a une question institutionnelle qu'il faudra se poser en Wallonie, à moyen et long termes, sur nos institutions et leurs rôles complémentaires.

Si je le disais à la louche, je pourrais me dire que – alors, ce n'est peut-être pas le bon endroit parce que peut-être qu'il est critiquable ou peut-être que c'est impossible, je n'en sais rien, l'énergie... On a des guichets de l'énergie. Un jour pourra-t-on penser en Wallonie que, par exemple, ce qui traite de l'énergie peut être pris professionnellement en main par des professionnels pour l'entièreté de la population ? C'est-

à-dire pour que des gens plus faibles puissent aller à l'endroit où on s'y connaît bien en énergie. Quitte à avoir un complément d'assistant social parce qu'il faudra peut-être plus de temps pour certaines personnes pour comprendre, et cetera. Reconstituer du droit pour moi, c'est arriver à réinscrire les gens légitimement dans des droits et ne pas leur faire croire qu'il faut qu'ils passent la porte de l'endroit résiduaire en principe. C'est-à-dire, la porte de l'endroit que l'on passe quand on n'a plus rien. C'est cela normalement l'idée.

Or, plus on déconstruit, je sais bien que c'est un peu un propos macro, mais plus on déconstruit la sécurité sociale au Fédéral, plus on charge la barque des CPAS, des communes, et cetera. Plus on déconstruit les droits structurels, plus on charge la barque des CPAS, et cetera. Et plus on charge la barque des CPAS, plus on leur met des contraintes pour contrôler comment les gens se comportent en venant chercher du résiduaire et bien plus. Là, il y a un nœud. Voilà, je ne réponds pas à la question, mais pour moi il y a une vision institutionnelle qu'il faut oser mettre sur la table et qui n'est pas l'affaire d'une législature. C'est accepté qu'à un moment donné il faut se poser quelque part pour réfléchir la vie de nos institutions en rapport avec leur population dans la constitution des droits.

Par rapport à public/privé, l'implication, que ce soit en matière d'énergie/logement, je pense que nous n'avons pas les réponses non plus, mais pour moi la réflexion est un peu la même. Je pense qu'il n'y a pas à diaboliser le privé, mais il n'y a pas non plus à continuer à magnifier le privé uniquement parce qu'il l'est en ayant les seules bonnes réponses et en étant le seul légitime à retirer tous les profits et à collectiviser les pertes. Cela, ça ne va pas. Donc, si on veut travailler la relation public-privé, il faut réfléchir. Comment collectivise-t-on l'ensemble des parties qui font partie de la question ? Il faut aussi se demander comment l'implication du privé n'est pas une stratégie simplement de placement pour faire du profit à court terme. Il faut se demander dans quelle durée, dans quelles règles. Dans le logement, pas exemple, il faut se poser la question de l'investissement du privé. Si c'est pour reprendre ces logements assez rapidement parce que l'investissement aura rapporté suffisamment, parce que maintenant l'argent ne rapporte plus ailleurs, il y a un nœud. Mais je n'ai pas dit pour autant qu'il ne fallait pas essayer de travailler. Et il ne faut pas évidemment que le lien public/privé fasse disparaître le S de social qui se trouve au bout de certains acronymes qui ont à travailler sur l'énergie sur le logement, et cetera. Parce que parfois la poussée pour aller chercher de l'argent, parce que cela va nous faire du logement, vite, c'est très bien, mais, par exemple, dans la situation – je vais citer celle-là et je n'ai pas dit que c'était cela qui se passait, je n'ai pas dit que tout le monde faisait cela – des agences immobilières sociales, il ne faut pas oublier le S. Si on se lie à du privé qui va faire beaucoup plus de logements en quantité. Qui va payer l'accompagnement social supplémentaire quantitativement ? Beaucoup plus important d'un coup

parce que l'on va avoir un parc logement qui va augmenter de 30, 40 ou 60. C'est vraiment la question de comment ne privatise-t-on pas les profits et comment collectiviser les pertes.

C'est une question de cohésion sociale pour moi.

Le monde du privé et le monde de l'argent ont des raisons de se poser cette question-là, parce que les choses ne vont pas bien et qu'il n'y a pas de raison que les tensions sociales diminuent, puisqu'elles ne vont pas bien.

Ce ne sont pas des réponses pragmatiques et rationnelles, encore que, par certains bouts un peu.

L'autre c'était des réflexions.

M. le Président. - La parole est à Mme Leclercq.

Mme Leclercq, Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). - Par rapport à l'audit obligatoire, clairement, le problème c'est le coût. Cela va être un frein, c'est sûr et certain.

J'en reviens donc aux propositions que l'on a faites, d'à un moment donné, qu'il y ait un investissement public. Des personnes ne seront jamais capables de payer cela et n'auront même pas l'autorisation d'avoir un prêt. Il y a cela aussi, les règles sur l'endettement font

qu'une série de personnes qui seront de toute façon écartées de facto et à la base.

Après, l'audit en soi, c'est intéressant. Dans le témoignage de Camille, elle le dit. Elle sait très bien que ce sont des travaux d'envergure qu'il faudrait faire, mais elle n'a pas les moyens. Pour Camille, rien que l'audit, elle n'en est pas capable.

À un moment donné, un investissement public, je ne vois que cette porte d'entrée actuellement.

Donc un reciblage des moyens publics liés à la rénovation, aux primes. Je parlais tout à l'heure de la dégressivité des primes quand le revenu augmente. C'est aussi un outil qui doit être probablement renforcé, peut-être aussi réfléchi dans le sens que Mme Mahy donnait tout à l'heure dans son intervention.

M. le Président. - S'il n'y a plus d'intervention, je vous remercie d'avoir participé à cette commission.

Encore un tout grand merci à nos invités et à la prochaine.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Bierin, Ecolo
Mme Aurélie Ciuti, Coordinatrice du Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
M. Vincent Deblocq, Conseiller en production d'électricité à la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Douette, MR
M. André Frédéric, PS
M. Antoine Hermant, Président
Mme Anne Leclercq, Animatrice en matière de réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)
M. Laurent Léonard, PS
Mme Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)
Mme Diana Nikolic, MR
M. Marc Van den Bosch, Directeur général de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières (FEBEG)
Mme Sabine Wernerus, Conseillère à la cellule sociale Énergie de la Fédération des CPAS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APE	accord de partenariat économique
ASBL	association sans but lucratif
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CPAS	centre public d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
EFT	Entreprises de formation par le travail
EIW	Énergie Info Wallonie
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
FEBEG	Fédération belge des entreprises électriques et gazières
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie)
OSP	obligations de service public
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PAPE	plan(s) d'action préventive en matière d'énergie
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PME	petites et moyennes entreprises
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
Sibelga	gestionnaire des réseaux gaz et électricité à Bruxelles
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ULB	Université libre de Bruxelles